

Mise en ligne : 29 juillet 2016.
Dernière modification : 23 novembre 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

BANQUE DE SALONIQUE

Constituée en 1888.

[Création de la Banque de Salonique]
(*Le Capitaliste*, 14 mars 1888)

Le Comptoir d'escompte, de concert avec la Banque des Pays autrichiens, doit procéder dès avril prochain à l'installation de la nouvelle Banque de Salonique. D'après la *Correspondance austro-hongroise*, cet institut, appelé en premier lieu à s'occuper des affaires de banque courantes, sera pourvu d'un important capital-actions. Les titres ne seront pas écoulés sur les marchés, les deux établissements fondateurs préférant les garder en portefeuille jusqu'au jour où la cote en sera favorablement fixée par les résultats obtenus. L'organisation de la nouvelle banque serait confiée, assure-t-on, à M. Blum, en qualité d'administrateur délégué. M. Schuschny, de la Banque des Pays autrichiens, et M. J. J. Obermayer, de Augsbourg, seront nommés directeurs.

BANQUE IMPÉRIALE ROYALE PRIVILÉGIÉE DES PAYS AUTRICHIENS OU LÄNDERBANK, maison mère de la Banque de Salonique

Établissement autrichien créé en 1880 par l'Union générale. Sur douze membres, le premier conseil comprenait cinq Français dont quatre représentants de l'Union générale :

— Eugène Bontoux, ingénieur, ancien directeur des Chemins de fer du Sud de l'Autriche, président de l'Union générale ;

— le marquis d'Aymar de Châteaurenard (1825-1896), ancien diplomate (notamment à Vienne), conseiller d'Etat en disponibilité, administrateur des Chemins de fer autrichiens (1877), du Paris-Lyon-Méditerranée (PLM)(1879), de la Cie française de réassurances (sulfureuse filiale de l'Union générale), de la Société d'assurances franco-hongroise, et de l'Union générale elle-même durant les trois mois précédant sa faillite ;

— le marquis Ludovic de Beauvoir (1846-1929) : fils d'un diplomate et d'une Dlle de Rumilly, fille de l'ambassadeur de Louis-Philippe à Bruxelles. Marié à Wilhelmine de Lowenthal, fille du maréchal. Auteur de récits de voyages à succès. Secrétaire d'ambassade, chef de cabinet du duc Decazes au ministère des Affaires étrangères, orléaniste, administrateur de la Banque russe et française (1880), de la Real Credit Bank, transformée en Wiener Bank Gesellschaft (même année), de la Société d'édition du *Moniteur universel* (1888), de la Société des sels gemmes et soudes naturelles de la Russie méridionale et de sa suite, la Société des sels gemmes et houilles de la Russie méridionale, administrateur de la Société des Moteurs à haute tension (1905) et des Mines de zinc de Teruel. Vice-président du Saint-Hubert Club de France.

— et le vicomte Emmanuel d'Harcourt (1844-1928) : secrétaire général de la présidence sous Mac-Mahon, puis premier secrétaire à l'ambassade de France à Vienne. Marié en 1887 à la baronne Sina, fille du baron Sina de Hados et Kisdra, veuve du duc de Castries. Administrateur de la sulfureuse Cie française de réassurances (1879), de la Société d'édition du *Moniteur* (1879), de l'Union générale elle-même (1881), de la Société minière autrichienne des Alpes (1881) et de sa suite, la Société minière et métallurgique des Alpes autrichiennes (Alpine), de la Société générale pour l'utilisation des forces électriques (ultime avatar de l'Union générale), administrateur (1924) du quotidien *Le Gaulois*. Président de la Société d'encouragement pour l'amélioration de la race chevaline.

Le cinquième administrateur français était Guillaume Denière, de la Société générale.

L'un des trois censeurs, Anatole de Lapeyrière, était également français (*Le Capitaliste*, 17 novembre 1880).

L'un des directeurs, Albert Laurans, est français, ainsi que le secrétaire général, le baron Othon de Bourgoing.

En 1886, entrée d'administrateurs allemands et remplacement des marquis de Beauvoir et de Châteaurenard par MM. Hentsch et Denfert-Rochereau, du Comptoir d'escompte de Paris.

1889 : faillite du Comptoir d'escompte de Paris.

1890 : remplacement de MM. Hentsch et Denfert-Rochereau par MM. Achille Monchicourt (1831-1894) — président du Laurium français (1884), de la Société française et belge de banque et d'escompte, puis (novembre 1890) de la Banque parisienne, administrateur de la Société des tabacs portugais, des Mines de Sélénitza (Albanie), du Jonction Salonique-Constantinople, liquidateur de la Compagnie du canal de Panama — et Sigmund (Sigismond) Lilienthal (1834-1919), négociant en soieries, membre de la chambre de commerce de Lyon, administrateur de la Société lyonnaise de dépôts (SLD), des Chemins de fer portugais, plus tard de la Compagnie générale de traction et des Charbonnages de Nikitowka.

1894 : le baron Jean Léonce Frédéric Hély d'Oissel (1833-1920), de la Société générale, administrateur en remplacement de Monchicourt, décédé.

Comte Montecuccoli-Laderchi, gouverneur, en remplacement du comte Louis Wodzicki, décédé.

1897 : Albert Laurans, directeur depuis l'origine, abandonne ses fonctions et devient administrateur (en remplacement de Lilienthal ?).

1898 : réélection comme administrateur du comte Othon de Bourgoing (successeur de Denière ?)

1906 : Edouard Palmer, directeur général, administrateur en remplacement d'Albert Laurans, décédé.

1908 : Maxime Duval (Société générale), administrateur en remplacement du baron Othon Bourgoing, décédé.

1910 : Gustave Chaudoir, administrateur.

1912 : Philippe Crozier (1857-1944), naguère ambassadeur à Vienne, nouvel administrateur de la Société générale, administrateur en remplacement de Maxime Duval, décédé.

1920 : transformation de l'établissement en Banque des pays de l'Europe centrale (BPEC) sous l'égide de la Banque de Paris et des Pays-Bas.

LE BARON OTHON DE BOURGOING, PRÉSIDENT

Othon de Bourgoing (Munich, 1839 - Reichenau, en Autriche, 1908)

Petit-fils de Jean-François de Bourgoing (1748-1811), baron de l'Empire, ministre plénipotentiaire.

Fils de Paul-Charles-Amable de Bourgoing, saint-cyrien, diplomate, sénateur du Second Empire. Frère d'Inès, mariée au général-comte de Waldner de Freundstein.

Cousin de François de Bourgoing (1831-1882), ambassadeur à Rome (1872) et à Constantinople (1875-1879), auteur d'une *Histoire diplomatique de la Révolution française*.

Secrétaire d'ambassade à Vienne — où il épouse en 1871 la comtesse Kinsky et fait connaissance de Bontoux —, puis consul général à Budapest, il quitte la carrière à la fin de 1880 pour devenir secrétaire général et, plus tard, administrateur de la Lænderbank qu'il représente bientôt à la Société minière et métallurgique des Alpes autrichiennes, à la Banque de Salonique (président de 1888 à 1908) et aux Chemins de fer serbes.

Un des parents d'Othon de Bourgoing, Philippe de Bourgoing (1827-1882), écuyer de Napoléon III, premier inspecteur des haras, fut député de la Nièvre de 1868 à sa mort. Il était marié à une fille Dollfus, ce qui l'apparentait au financier lyonnais Dollfus-Galline qui était l'un des plus gros actionnaires de la Banque IRP des Pays-Autrichiens à ses débuts (représenté aux assemblées de 1882 et 1883 par Edmond Vernet). Le père de Philippe de Bourgoing, Adolphe (1797-1879), préfet de la Seine-et-Marne sous le Second Empire, était lui-même versé dans les affaires : administrateur des Chemins de fer de l'Ouest, de la Banque des chemins de fer d'intérêt local et des Ports de Cadix.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Émile Ullmann, secrétaire de la direction du Comptoir d'escompte.

Maurice Blum, représentant de la Banque des Pays autrichiens :

N. Th. Dumba, administrateur de la Banque des Pays autrichiens, adm de la Banque de Salonique jusqu'en 1901.

Des notables du crû : Édouard Allatini ¹, Gustave Fernandez (jusqu'en 1902), Joseph Misrachi, de la maison de commerce Fernandez et Misrachi, à cheval sur Salonique et Constantinople (jusqu'en 1922), le baron Frédéric de Charnaud († 1891). Successeurs : Isaac Fernandez (1898-1929) ², P. Hadji Lazaro (1903-1908), Lazare Allatini (?-1908), Alfred Misrachi (?-1922).

1889 : le krach des cuivres entraîne la liquidation du Comptoir d'escompte de Paris : la Banque impériale ottomane reprend sa participation dans la Banque de Salonique et délègue au conseil les directeurs de sa succursale locale, Alfred Loir, puis W. Heintze.

L'incendie de Salonique (*Le Journal des débats*, 13 septembre 1890)

.....
Une commission s'est réunie à la Banque impériale ottomane, afin de pourvoir aux premiers besoins des incendiés. L'initiative de ces mesures de secours a été prise par

¹ Édouard Allatini (Salonique, 29 nov. 1840-Paris VII^e, 2 mars 1913) : fils de Darius Allatini et d'Anna Fernandez. Marié à Annette Allatini. Administrateurs de sociétés, président de la S.A. ottomane industrielle et commerciale de Salonique. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Induscom_Salonique.pdf

² Isaac Fernandez : ingénieur E.C.P., banquier à Constantinople, administrateur de la Banque de Salonique (1898-1929), président des Mines de Kassandra et des Mines de Balia-Karaïdin, administrateur de la Société ottomane, industrielle et commerciale de Salonique et des Mines de Karassou.

M. le baron de Charnaud, M. Heintze, directeur de la Banque ottomane, M. Saül Modiano et les consuls des puissances.

.....

1893 : appel de la totalité du capital (4 MF).

1893 : Contrat avec la Régie co-intéressée des tabacs de l'empire ottoman pour la vente des tabacs dans les districts de Salonique, Monastir et Corsovo.

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Tabacs_ottomans.pdf

1894 (printemps) : inauguration du Salonique-Monastir (Serbie).

1894 : création de la Commercial Company of Salonica à 50/50 avec la General Tobacco Corporation³. L'animation en est confiée aux Allatini qui contrôlent déjà la Salonic Cigarette Company.

Banque des pays autrichiens (*Le Temps*, 3 mai 1894)

Dans sa séance d'hier le conseil d'administration de la Banque des Pays autrichiens a élu membre de ce conseil, délégué à la succursale de Paris, M. Hély d'Oissel⁴, vice-président de la Société générale et administrateur de la compagnie des chemins de fer de l'Ouest.

Banque des Pays Autrichiens (*Le Temps*, 30 juillet 1894)

.....

Le chapitre des « actions de banque » comprend les actions nouvelles de la Banque de Salonique que la Banque des Pays autrichiens a souscrites lors de l'augmentation du capital de ladite banque.

³ General Tobacco Corporation : siège à Londres, agence à Constantinople. Création de sir. Edgard Vincent, président de la Banque ottomane et la Régie co-intéressée des Tabacs ottomans. Elle dispose de deux filiales : la Commercial Company of Salonica et la Turkish Régie Export C°, et d'intérêts au Transvaal, dans l'Eerste Fabrieken (Hatherley Distillery), propriétaire du monopole de l'alcool, et les syndicats de la Buffelsdoorn Estate. En septembre 1895, elle est introduite sur le marché à terme de Paris par les maisons de banque Charles Finaly et J. Aghion et Cie. Elle installe alors une agence à Paris confiée à un de ses administrateurs, le comte Georges de Zogheb, de la Société du Tombac. Le 5 octobre, une assemblée extraordinaire tenue à Constantinople décide la dissolution de la société de Londres et son remplacement par une société du même nom (*Paris-Capital*, 30 octobre 1895). Après avoir publié de nombreux articles, la presse s'en désintéresse rapidement. *Le Temps* publie encore quelque cours en 1896 et 1897.

⁴ Jean Léonce Frédéric Hély d'Oissel (1833-1920) : fils d'un conseiller à la cour de cassation. Saint-cyrien, ancien conseiller d'État, ancien député de la Seine-et-Oise (1889-1893), administrateur (1887), vice-président (1888), puis président (1902-1914) de la Société générale, administrateur, puis vice-président des Chemins de fer de l'Ouest, administrateur (1894) de la Banque impériale royale privilégiée des Pays-Autrichiens, administrateur (1895), puis président (1902-1920) de la Banque de l'Indochine, président des Chemins de fer de l'Indo-Chine et du Yunnan (1901), de l'Est-Asiatique français (1902), administrateur des Messageries maritimes (1904)...

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Qui_etes-vous-1924-IC.pdf

Banque des Pays Autrichiens
(*Le Temps*, 6 mai 1895)

.....
Dans la catégorie des banques, nous trouvons la Banque centrale du crédit foncier d'Autriche, la société de change Mercur, la Banque de crédit serbe et la [Banque de Salonique](#), dont les affaires ont été prospères pendant l'exercice écoulé.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
(*Le Temps*, 26 juin 1896)

M. Schuschny, directeur de la Banque de Salonique, a été nommé aujourd'hui directeur de la Banque des pays autrichiens, à Vienne.

[La succession est assurée par son adjoint, Alfred Misrachi. L'un et l'autre deviendront administrateurs de la banque.]

Banque des pays autrichiens
(*Le Journal des chemins de fer*, 7 mai 1898)

On constate un développement des relations de la banque en Orient, en ce sens que la Banque de Salonique, qui a été créée par la Banque, a établi une succursale à Constantinople et une commandite à Smyrne.

EN TURQUIE
(*Gil Blas*, 10 septembre 1901)

Constantinople, 9 septembre.

La poste autrichienne de Salonique a été informée que des sacs de dépêches ont été ouverts. Un group *[sic]* de 9.000 roubles, expédié à la Banque de Salonique par la Deutsche Bank de Vienne, a disparu.

Banque des Pays-Autrichiens
(*Le Capitaliste*, 30 juin 1904)

Parmi les sociétés de crédit étrangères, la Banque des Pays-Autrichiens ne maintient pas intégralement sa dernière avance à 457 et 455. On dit que cette banque est en pourparlers avec la Société marseillaise de crédit* au sujet de la vente de son stock d'actions Banque de Salonique. 6.000 actions seraient vendues prochainement au cours de 160 fr. et une option serait accordée sur un montant complémentaire. Le dernier dividende de la Banque de Salonique a été de 9 %.

BANQUE DE SALONIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 19 juillet 1904)

Les opérations de la Banque de Salonique — dont les actions de 100 fr. seront introduites demain au marché en banque au prix de 165 fr. — s'étaient ralenties à un moment donné à cause de la situation économique de la Turquie. Toutefois, dans la suite de l'exercice 1903, elles ont repris une marche normale et régulière et ont donné dans l'ensemble un résultat aussi satisfaisant que celui de l'année précédente.

Les intérêts ont produit au cours du dernier exercice 421.151 fr. 85, les commissions 154.317 fr. 05. les profits en change, magasins généraux et divers. 295.555 fr. 90.

Le crédit du compte de profits et pertes se totalise aussi par 871.024 fr. 80. De ce montant, il y a lieu de déduire : les appointements, les frais généraux divers, l'amortissement du mobilier, ensemble 382.065 fr. 90. et l'amortissement de créances douteuses, 33.334 fr. 50. de sorte que le bénéfice net s'établit à 455.624 fr. 40. Le reliquat de l'exercice 1902, 80.460 fr. 30, porte à 536.084 fr. 70 le solde créditeur de l'année 1903. L'assemblée générale du 1^{er} mai dernier a pu ainsi fixer le dividende à 9 fr. par action de 100 fr. Voici au surplus comment elle a décidé de répartir le solde disponible du dernier exercice :

Dividende de 9 fr. aux 10.000 actions	360.000 00
Parts de fondateur	25.562 45
Conseil	25.562 45
Direction	12.781 20
Fonds de prévoyance	25.000 00
Report à nouveau	87.178 60
Total égal au solde disponible	530.084 70

La situation active et passive de la Banque de Salonique se présentait au 31 décembre 1903 de la manière suivante :

ACTIF

Caisse	1.091.451 50
Portefeuille	3.040.449 60
Immeubles	190.036 30
Actions et fonds publics	119.240 00
Mobilier	11.250 00
Avances sur titres effets de commerce et garanties diverses	3.305.368 30
Avances sur marchandises	822.685 00
Débiteurs divers	7.179.235 70
Comptes de Banque à l'Etranger	1.100.985 15
Comptes d'ordre	90.030 45
	17.257.332 00

PASSIF

Capital	1.000.000 00
Réserve ordinaire	800.000 00
Réserve extraordinaire	1.200.000 00
Compte de dépôts	5.284.709 90
Créditeurs divers	5.213.257 00
Effets à payer	223.220 10
Profils et Pertes :	
Bénéfices de l'exercice	455.624 10
Report de l'exercice précédent	80.460 30

Le dividende des actions est mis en paiement depuis le 6 mai. contre remise du coupon n° 45.

Mentionnons que la dernière assemblée a ratifié la nomination de M. Hadji Lazare comme membre du conseil et réélu MM. [Isaac] Fernandez et [Emmanuel] Salem, administrateurs sortants.

INTRODUCTION À LA BOURSE DE PARIS

BANQUE DE SALONIQUE

(*Le Journal des chemins de fer*, 23 juillet 1904, p. 583-584)

On vient d'introduire sur le marché en banque au comptant, au prix de 165 fr., les actions de la Banque de Salonique. Le public a fait bon accueil à la valeur qui s'inscrit déjà à 168 environ. Le moment nous paraît donc opportun d'examiner la situation de l'établissement et ses perspectives d'avenir.

La Banque de Salonique a été constituée en 1886 [*sic* : 1888] sous les auspices de puissantes institutions de crédit françaises et étrangères : le Comptoir national d'escompte, la Banque I. R. P. des pays autrichiens à Vienne, la Banque des pays hongrois à Budapest et la maison Allatini frères, de Salonique. Entre-temps, elle a établi des filiales à Constantinople et Monastir et s'est intéressée à la société en commandite Keyser et C°, de Smyrne.

Comme on le voit, la banque rayonne sur tous les points du territoire ottoman, ce qui lui donne la possibilité de bénéficier de la grande activité qui règne dans les principaux centres commerciaux de l'Empire. Mais, si la banque étend graduellement sa sphère d'action, elle n'en fait pas moins preuve d'une très grande prudence. Elle a débuté avec un capital modeste de 2 millions de francs, divisé en 4.000 actions de 500 fr. chacune, et ce n'est qu'en 1893 que le conseil proposa à l'assemblée générale de ratifier une augmentation de capital de 2 millions par l'émission de 4.000 nouvelles actions de 500 fr. Deux années plus tard, en 1895, pour donner plus d'élasticité au marché des titres, chaque action de 500 fr. fut remplacée par 5 coupures de 100 fr.

Le capital social s'élève donc aujourd'hui à 4.000.000 de fr. en 40.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Le nombre des banques existant actuellement en Turquie est assez restreint, proportionnellement aux affaires. Chacune d'elles, et particulièrement la Banque de Salonique, dispose d'un champ d'opérations très étendu. La Banque de Salonique a su mettre à profit les concours qui s'offraient à elle, et, grâce à une excellente organisation, elle s'est créée une clientèle qui s'accroît d'année en année. Le fait est d'autant plus remarquable qu'au moment où la banque s'est établie dans l'Empire ottoman, l'éducation financière des commerçants et des industriels ottomans était complètement à faire, car on ne se rendait qu'imparfaitement compte du rôle que peut jouer un établissement de crédit dans le développement des transactions.

L'entreprise a été nm couronnée de succès. Le conseil a cru devoir diriger son activité du côté des affaires de banque pures et par la prévoyance qu'il a montrée, il est arrivé à obtenir, presque exclusivement en intérêts et commissions, un bénéfice de 13 1/2 %. Les brillants résultats obtenus depuis la constitution de la société ne peuvent pas être considérés comme anormaux et exceptionnels puisqu'ils ont suivi une progression constante. Les divid. distribués ont été les suivants :

1895	8 %	1900	9 %
1896	8 %	1901	8 %
1897	8 %	1902	8 %
1898	6 %	1903	9 %
1899	8 %		

La distribution de dividendes élevés n'a pas empêché le conseil de prendre des mesures de prévoyance. C'est ainsi que les réserves s'élevaient au 31 décembre dernier à 2 millions de fr., dont 800.000 fr. de réserves ordinaires et 1.200.000 de réserves extraordinaires. Voici, d'ailleurs, qu'elle était la situation active et passive de la société à cette date :

• ACTIF	
Caisse	1.091.451 50
Portefeuille	3.040.449 60
Immeubles	190.036 30
Actions et fonds publics	119.240 00
Mobilier	11.250
Avances sur titres, effets de commerce et garanties diverses	3.305.368 30
Avances sur marchandises	822.685 00
Débiteurs et comptes courants et participation dans la commandite à Smyrne.	7.179.235 70
Comptes de banque à l'étranger	1.400.985 15
Comptes d'ordre	96.630 45
Total	17 257.333
• PASSIF	
Capital	4.000.000 00
Fonds de réserve ordinaire	800.000 00
Fonds de réserve extraordinaire	1.200.000 00
Compte de dépôts	
À échéance fixe : 2.139.383 80	
À vue : 3.125.386 10	
	5.284.769 90
Créditeurs en comptes courants	5.213.769 90
Effets à payer	223.220 40
Bénéfice net	536.084 70
Total	17.357.333 00

La situation de trésorerie est très aisée, car la Banque a bien soin de ne pas éparpiller ses ressources dans des opérations constituant une immobilisation à long terme. Elle aurait bien tort de modifier sa ligne de conduite puisque ses bénéfices augmentent d'une façon constante. Ils ont été pour les trois derniers exercices de

Ex.	francs
1901	472.234
1902	500.708
1903	536.084

alors que les frais généraux ne se sont accrus que dans une faible mesure.

D'après le bilan ci-dessus, la valeur minima de l'action, dans l'hypothèse d'une liquidation, serait d'environ 150 fr., estimation à laquelle il convient d'ajouter la capitalisation des dividendes futurs.

Quelles sont donc les perspectives d'avenir de la Banque de Salonique ? A ce point de vue, nous nous trouvons en présence de conditions vraiment exceptionnelles. Le port de Salonique, dont la population est supérieure à 150.000 habitants, est appelé à jouer un rôle de plus en plus considérable en Turquie comme port de transit du trafic entre l'Extrême-Orient et l'Europe. La voie de Salonique-Londres permet de réaliser une très importante économie de temps sur celle de Brindisi-Londres, Salonique étant plus rapprochée de Port-Saïd que Brindisi. Il est relié par voie ferrée au Danube et à l'Europe depuis l'achèvement de l'embranchement qui le rattache à Nisch, gare de la grande ligne Paris-Vienne-Constantinople.

Dans deux ou trois ans, Salonique communiquera également avec le réseau des chemins de fer helléniques et sera en quelque sorte le point terminus de la ligne du Pirée.

Elle deviendra alors l'un des principaux centres d'activité commerciale de l'Europe orientale.

Le port de Salonique, inauguré en 1903, est muni des derniers perfectionnements de l'outillage moderne et présente une grande sécurité pour les navires de tout tonnage.

Les principales marchandises d'exportation sont les grains, farines, vins et tabacs de la Macédoine. Les articles d'importation sont les produits manufacturiers d'Europe : lainages, coton, métaux, etc. La ville de Salonique est le débouché naturel du vilayet du même nom dont la population est de 1.200.000 habitants et qui produit en abondance les grains, le vin, le tabac, le coton, etc., etc.

Les actions de la banque, ainsi que nous le disions au début, ont un marché très actif et une tendance visible à la hausse. Elles ne font, d'ailleurs, que suivre le mouvement d'amélioration qui entraîne les valeurs turques depuis l'unification de la Dette publique ottomane. Les capitalistes se rendent compte maintenant des avantages résultant pour la Turquie de l'unification de ses dettes. Cette opération ne pouvait que donner une nouvelle vigueur à l'essor de l'Empire ottoman. Malgré les difficultés considérables dans lesquelles s'est débattu le gouvernement ottoman, l'œuvre de réforme s'est accomplie par le complément de la législation, tandis que le crédit se relevait grâce à l'institution de l'Administration de la Dette publique ottomane qui représente les *bondholders* étrangers. L'établissement d'un vaste réseau de routes, l'achèvement de plusieurs lignes de chemins de fer, la construction de ports et autres travaux d'utilité publique indiquent la vitalité de la Turquie et le désir de son gouvernement de sortir de son inertie séculaire.

La construction de l'immense réseau d'Asie Mineure, qui mettra l'Europe en communication avec l'Asie, sera pour tout l'Empire ottoman le commencement d'une ère de prospérité intense en assurant la mise en valeur des immenses richesses de toutes sortes qu'il possède et qui étaient restées jusqu'à ce jour inexploitées.

Ces considérations justifient amplement l'intérêt qui s'attache déjà aux actions de la Banque de Salonique. Étant donné l'importance de plus en plus évidente que prennent les établissements de crédit dans tous les pays d'Europe, la Banque de Salonique, grâce à l'aisance de sa situation de trésorerie et à ses relations avec de puissants groupes financiers, peut envisager l'avenir avec confiance.

Banque de Salonique
Augmentation de capital
(*Gil Blas*, 18 décembre 1904)

La Banque de Salonique a augmenté son capital de 1 million de francs, par la création de 10.000 actions nouvelles de 100 francs chacune, et réserve à ses actionnaires la faculté, jusqu'au 7 janvier prochain, de souscrire à ces actions, à raison de une action nouvelle pour 8 anciennes. En conséquence, les acheteurs qui voudront user de leur droit de souscription devront lever leurs titres en liquidation de fin décembre courant. Les négociations se feront fin janvier droit épuisé. Pour les négociations à primes de lui janvier et mois suivants, il sera déduit, le 31 décembre, le montant du droit de souscription. Le montant de ce droit sera fixé par la Chambre syndicale.

BANQUE DE SALONIQUE

Capital entièrement versé : 5 millions de francs.

Fonds de réserve : 2.800.000 francs.

Siège social à Salonique.

Succursales : Constantinople (Galata et Stamboul), Monastir et Cavalla.

Commandite : Smyrne (Keyser et Co).

(*L'Information financière, économique et politique*, 26 avril 1905)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

à la 16^e assemblée générale ordinaire du 16 avril 1908.

Messieurs,

Conformément à l'article 22 de nos statuts, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire pour vous soumettre le résultat de notre exercice, clôturé au 31 décembre 1904.

Il nous est agréable de vous dire que durant l'exercice dont nous vous présentons les comptes, nos affaires, tout en se maintenant dans le cadre exclusif des opérations courantes de banque, ont accusé un certain progrès dans leur marche régulière et nous ont donné, dans l'ensemble, un résultat assez satisfaisant.

Vu le développement de nos opérations sur la place de Constantinople, nous avons reconnu l'utilité de l'établissement d'une agence à Stamboul, qui est le centre essentiellement commercial de la capitale. Cette agence, qui a été ouverte en mars 1904, fonctionne d'une manière satisfaisante.

Nous avons également établi, en juillet de l'année passée, une agence sur la place de Cavalla qui contribuera, nous l'espérons, à augmenter le rendement de nos affaires.

La création de ces agences, et partant l'élargissement de notre sphère d'action, nous a amenés à vous demander une augmentation de capital de 1 million de francs, à laquelle vous avez acquiescé par votre assemblée générale extraordinaire du 26 novembre 1904. La souscription aux nouveaux titres a été terminée le 7 janvier de l'année courante et, depuis lors, notre capital social se trouve élevé à 6 millions de francs. Ainsi que nous vous le disions dans ladite assemblée extraordinaire, nous avons placé cette émission avec une prime de 85 %, d'où un surplus de 850.000 francs, que nous utilisons en passant 800.000 francs à nos fonds de réserve et en retenant une somme de 50.000 francs pour faire face aux frais occasionnés par la cote de nos actions à la Bourse de Paris, ainsi qu'aux frais d'émission, timbre, etc. Nos fonds de réserve, statutaire et extraordinaire, se trouvent donc augmentés à la somme d'ensemble de 2.800.000 francs.

Revenant sur les résultats du dernier exercice, ainsi que vous le verrez par le compte « profits et pertes », les bénéfices nets réalisés au 31 décembre 1904 s'élèvent à fr. 496.208 26

Solde reporté de l'année précédente 87.178 00

Ensemble 580.386 85
Sur ce montant de 580.386 85
il y a lieu, d'après les statuts, de prélever, pour l'intérêt, 5 % du capital de 4 millions
de francs 200.000 00
Fr 380.380 85
Sur cet excédent de : 380.380 85
diminué de la somme reportée de l'exercice 1903 de : 87.178 60
203.208 25
Il y a lieu d'attribuer, d'après les statuts :

10 % aux parts de fondateur : 29.320 00
10 % au conseil d'administration : 29.920 00
5 % tantième à la direction : 14.060 00 73.900 00
Reste 307.086 85

Nous vous proposons de payer un dividende supplémentaire de 5 % sur le capital, en portant ainsi le dividende total à 10 %, soit 200.000 00

Sur le solde de 107.086 85
nous vous prions de destiner une somme de 25.000 francs au fonds de prévoyance de notre personnel 25.000 00

Il resterait une somme de 82.086 85

que nous vous proposons de reporter au compte profits et pertes de l'exercice 1905..

Si vous acceptez nos propositions, le coupon numéro 16 de nos actions sera payable à partir du 14 avril a.c. par 10 francs pour chaque action de 100 francs.

Conformément au roulement statutaire, les administrateurs dont le mandat expire cette année sont :

MM. le baron de Bourgoing, Ed. Allatini, M. Koritschoner et J. Misrachi.

Vous avez à nommer quatre administrateurs en remplacement des quatre sortants qui, cependant, sont rééligibles.

Dans le courant de l'année 1904, nous avons eu le vif regret de perdre notre censeur, M. M. Fernandez, qui était attaché depuis longtemps à notre établissement et qui avait rempli ses fonctions avec zèle et dévouement. Aussi, notre censeur, M. Morpurgo, a-t-il rempli seul sa mission pour le bilan que nous vous présentons. Nous vous prions, Messieurs, en ratifiant les comptes de l'exercice écoulée, de procéder aussi à la nomination de deux censeurs pour l'année 1906.

Pour le conseil d'administration :

Le président

Baron O. de Bourbouing.

NOUVELLE BANQUE
(*Gil Blas*, 30 juillet 1905)

On annonce que la Lænderbank a l'intention de créer une société en commandite à Sofia avec le concours de la Banque de Salonique.

Banque de Salonique
Augmentation de capital
(*Gil Blas*, 8 août 1905)
(*Le Journal des finances*, 12 août 1905)

La banque a résolu de porter son capital de 5 à 6 millions de francs. Le conseil est autorisé à augmenter encore le capital de 2 millions.

1905 : entrée au conseil du comte Jean Stadnicki, administrateur de la Lænderbank.

BANQUE DE SALONIQUE



٢١ شعبان ١٣٢٥ تاريخ صدور برهه اداره سنية جناب **مادامى** مرمية تونيم امولى اذره و نكل انبسه اوله بمرکز عثمانیه
 شرکتک سرما برسه سکنه صلیوت فرانک اولوب قلمه شتور اولمشدر
 مذکور سلیب { اولدا . موقع نژاد قریبلاست
 ثانیا . موقع نژاد قریبلاست
 ثالثا . موقع نژاد قریبلاست
 رابعا . موقع نژاد قریبلاست }
 هر برعه سدی دجی بری یوز فرانکده عبارت اولوب اذره بفرسه سنیقیم اولمشدر
 برلی کامله تا دی ایله سده هامله عاشر یوز فرانکده سهیم سندیبر

SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE

fondée conformément à l'Iradé

DE S. M. J. LE SULTAN

en date du 7 Mai 1888

CAPITAL SOCIAL FRANCS 8000.000

complètement versé

représenté par 8000 actions I^{ère} émission de FR.S.500,
 2000 actions II^{ème} émission de FR.S.500,
 2000 actions III^{ème} émission de FR.S.500
 et 4000 actions IV^{ème} émission de FR.S.500
 chaque action divisée en 5 coupures de FR.S.100.

Une Coupure d'Action

de

• FR.S. 100 • FR.S. •

au porteur.

Quatrième Coupure de l'Action

OTTOMANISCHE ACTIEN-GESELLSCHAFT

gegründet laut Irade

S. MAJESTÄT DES SULTANS

vom 7. Mai 1888

ACTIEN-CAPITAL FR.S. 8.000.000

voll einbezahlt

bestehend aus 8000 Actien I. Emission zu FR.S.500,
 2000 Actien II. Emission zu FR.S.500,
 2000 Actien III. Emission zu FR.S.500
 und 4000 Actien IV. Emission zu FR.S.500
 jede Actie getheilt in 5 Abschnitte zu FR.S.100.

Ein Actien-Abschnitt

von

• FR.S. 100 • FR.S. •

auf Ueberbringer.

Vierter Abschnitt der Actie

N^o 14,151

Salonique, le 1^{er} Janvier 1906.

UN ADMINISTRATEUR:



LE DIRECTEUR:

Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf

BANQUE DE SALONIQUE
 SOCIÉTÉ ANONYME OTTOMANE
 fondée conformément à l'Iradé
 de S.M. le sultan

en date du 7 mai 1888
CAPITAL SOCIAL FRANCS 8.000.000
complètement versé
représenté par 8.000 actions 1^{re} émission de fr. 500
2.000 actions II^e émission de fr. 500
2.000 actions III^e émission de fr. 500
et 4.000 actions IV^e émission de fr. 500
chaque action divisée en 5 coupures de fr. 100
UNE COUPURE D'ACTION
fr. 100 fr.
AU PORTEUR
Salonique, le 1^{er} janvier 1906
Un administrateur
Le directeur

BANQUE DE SALONIQUE

Capital entièrement versé au 31 décembre 1905 : 6 millions de francs.
Fonds de réserve au 31 décembre 1905 : 2.700.000 francs.

Capital entièrement versé au 8 mars 1906 : 8 millions de francs
Fonds de réserve au 8 mars 1906 : 3.700.000 francs.
(*L'Information financière, économique et politique*, 29 mars 1906)

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Messieurs,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice 1905 arrêtés au 31 décembre 1905.

Résultats de l'exercice. —Ainsi que vous le constaterez par les chiffres que nous vous exposons, nos opérations courantes de banque ont continué leur développement progressif dans le courant de l'année 1905 et nous avons la satisfaction d'ajouter que ce développement a été accompagné d'une augmentation correspondante de bénéfices. Aussi le résultat acquis au 31 décembre, qui est de 693.199 fr. 95 net, non compris le report de l'année 1904, nous permet-il de vous proposer de répartir, comme l'année passée, un dividende de 10 %, soit de 10 francs par titre, sur les 50.000 titres à 100 francs qui composaient notre capital social pendant la plus grande partie de l'exercice 1905.

Nouvelles émissions en augmentation du capital et fonds de réserve. — Conformément à l'autorisation que nous a donnée votre assemblée générale du 3 août dernier, nous avons augmenté de 1 million de francs le capital par l'émission de 10.000 titres à 100 francs, que nous avons cédés à la Banque impériale royale privée des pays autrichiens à Vienne, au cours de 140 francs. Cette émission a été régulièrement effectuée en octobre dernier, et notre capital social a été porté à cette date à 6.000.000 de francs. Les 10.000 titres en question participeront aux bénéfices de notre société à partir du 1^{er} janvier 1906 et l'intérêt leur revenant au 31 décembre 1905 a été payé et porté en déduction du résultat de l'année 1905. La prime de 400.000 francs qui en est résultée a été passée pour le montant de 200.000 francs à la réserve statutaire, et pour le solde de 200.000 francs à la réserve extraordinaire.

À la suite de l'extension que nos opérations ont prise, nous avons jugé utile de faire usage du pouvoir que nous a conféré la même assemblée générale et nous avons procédé à une nouvelle augmentation du capital de 2 millions de francs par l'émission

de 20.00 titres à 100 francs qui participeront aux bénéfices de notre société à partir du 1^{er} janvier 1906.

Nous avons cédé en janvier dernier 10.000 de ces titres à un syndicat dirigé par la Banque impériale royale privée des pays autrichiens, au cours de 150 francs, et nous avons réservé à nos actionnaires le solde de 10.000 titres en fixant la souscription aux prix de 160 francs par titre, prix qui nous a été garanti par le susdit syndicat.

Cette émission vient d'avoir lieu dans les conditions prévues, et notre capital social se trouve ainsi porté à 8 millions de francs représentés par 80.000 titres de 100 fr. entièrement libérés.

La prime que cette dernière émission nous a rapportée s'est élevée, après prélèvement d'un montant mis en réserve pour faire face aux frais de souscription, d'impression, de timbre, etc., à la somme de 1 million de francs, dont 400.000 francs ont été passés à la réserve statutaire et 600.000 francs à la réserve extraordinaire. Nos fonds de réserve s'élèvent donc actuellement à la somme totale de 3 700.000 fr.

Création de succursales. — En exécution de l'entente établie avec la Banque impériale royale privée des pays autrichiens, et avec le concours de celle-ci, nous avons ouvert, vers la fin de l'année dernière, une succursale à Alexandrie et une autre au Caire.

Ces succursales s'occupent de toutes transactions courantes de banque dans les limites du programme que nous avons toujours suivi, et nous avons lieu d'espérer que le résultat de ces nouvelles créations répondra à notre attente.

Dans le courant de l'année dernière, nous avons transformé en une succursale de la Banque de Salonique à Smyrne la maison de banque Keyser et Cie dans laquelle nous avons été intéressés pendant dix années à titre de commanditaires. Nous avons confié la direction de cette succursale à M Ed. Keyser qui était le chef de la Société en commandite Keyser et Cie et dont nous avons eu occasion d'apprécier la collaboration intelligente et dévouée.

Modification des statuts et augmentation du capital. — En vue du développement progressif de nos opérations et de l'opportunité d'une augmentation ultérieure de nos ressources sociales, nous vous proposons de modifier l'article 6 des statuts, qui fixe actuellement le maximum de notre capital à 10 millions de francs, en le libellant comme suit : « Le capital social pourra, en cas de besoin, être porté à 20 millions de francs, etc. »

Si vous approuvez notre demande, nous aurons soin de solliciter la sanction du gouvernement impérial pour la modification projetée.

En attendant, et encore dans la limite prévue par les statuts, nous croyons utile de vous demander, Messieurs, de donner à votre conseil d'administration le pouvoir d'augmenter le capital social de 8 à 10 millions de francs au moment où il le jugera nécessaire, en lui laissant le soin de fixer le prix et les conditions d'émission. Sur cette augmentation de capital, il sera réservé aux actionnaires un droit de préférence à la moitié des titres à émettre, Nous espérons, Messieurs, que vous partagerez notre manière de voir inspirée uniquement par le désir de consolider toujours mieux la situation de notre société et de mettre nos ressources en rapport avec l'étendue de nos opérations.

Caisse de retraite. — Vous avez toujours pris un vif intérêt, Messieurs, aux questions concernant notre personnel et vous en avez donné la preuve en votant, sur les derniers exercices, de généreuses subventions au profit du Fonds de Prévoyance créé en sa faveur. Nous avons la satisfaction de vous dire que votre personnel est digne de l'intérêt que vous lui portez et que nous n'avons qu'à nous louer du concours infatigable qu'il nous prête. Aussi, dans le désir d'accorder à ces collaborateurs une retraite après un certain nombre d'années de service, nous avons jugé utile de transformer le Fonds de Prévoyance qui a déjà atteint, en peu de temps, la somme de 164.010 fr. 40 en une caisse de pensions et de retraites dont nous venons d'élaborer un projet complet, et à

laquelle contribuerait aussi bien tout le personnel que notre Société par des versements réguliers.

Ce projet cependant ne pourrait être mis à exécution sans la mesure proposée par le conseil d'administration de faire encore contribuer notre société à la dite caisse par une subvention annuelle extraordinaire de 25.000 francs, à être versée pendant vingt années. C'est à cette mesure que nous vous prions de donner votre sanction et nous espérons, Messieurs, que vous voudrez bien ne pas la refuser, dans l'intérêt de l'avenir de notre personnel qui nous a toujours donné preuve du plus sincère dévouement.

Répartition des bénéfices. — Revenant sur les résultats du dernier exercice, ainsi que vous le verrez par le compte Profits et Pertes, les bénéfices nets réalisés au 31 décembre 1905 s'élèvent à Fr. 691.199 95

Solde reporté de l'année précédente 82.086 85

Ensemble Fr. 775 286 80

Sur ce montant de Fr. 775 286 80

il y a lieu, d'après l'article 29 des statuts, de prélever pour l'intérêt 5 % du capital de 5 millions de francs 250.000 00

525.286 80

Sur cet excédent de : 525.286 80

diminué de la somme reportée de l'exercice 1904 : 82.086 85

443.199 95

il y a lieu d'attribuer d'après les statuts :

10 % aux parts de fondateur .Fr. 44.320 00

10 % au conseil d'administration 44. 320 00

5 % tantième à la direction 22.160 00 110 800 00

Reste Fr 414.486 80

Nous vous proposons de payer un dividende supplémentaire de 5 % sur le capital, soit 250 000 00

Sur le solde de 164.486 80

nous vous prions, conformément à la proposition que nous avons eu l'honneur de vous faire, de destiner à la caisse de pensions et de retraites, comme première annuité, la somme de 25.000 00

Il resterait un montant de 139.486 80

que nous vous proposons de reporter au compte Profits et Pertes de l'exercice 1906.

Si vous acceptez nos propositions, le coupon n° 1; de nos actions sera payable à partir du 1^{er} avril a. c. par 10 francs. pour chaque action de 100 francs.

Election d'administrateurs et de censeurs. — Nous avons le plaisir de vous informer que nous avons nommé administrateur de notre société M. le comte Jean Stadnicki, administrateur de la Banque impériale royale privée des pays autrichiens, de Vienne, et nous vous prions de bien vouloir ratifier cette nomination.

Conformément au roulement statutaire les administrateurs dont le mandat expire cette année sont :

MM. Lazare Allatini, Hans Schuschny, Alfred Misrachi et P-H. Lazzaro.

Vous avez à nommer quatre administrateurs en remplacement des quatre sortants qui cependant sont rééligibles.

Nous vous prions de procéder aussi à la désignation de nos censeurs pour l'exercice 1906 et à la fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration pour ce même exercice.

En terminant cet exposé, nous formons les vœux les plus sincères pour la prospérité du pays et pour la conservation des jours précieux de son auguste souverain.

Pour le conseil d'administration,
Le président, baron O. DE BOURGOING

.....

Banque impériale royale privilégiée des Pays-Autrichiens
(*Le Capitaliste*, 26 avril 1906)

La Banque des Pays-Autrichiens s'est rendue acquéreur de la majeure partie des actions nouvelles de la Banque de Salonique, émises en 1905 pour accroître d'un million le capital de cette dernière ; elle en a déjà réalisé une certaine quantité avec bénéfice. Elle a, de plus, contribué, par une mise de fonds appropriée, à la création des deux succursales fondées par la Banque de Salonique, à Alexandrie et au Caire.

BANQUE DE SALONIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 9 avril 1907)
(*L'Information financière, économique et politique*, 11 avril 1907)

Les comptes de l'exercice 1906 de la Banque de Salonique accusent un solde disponible de 1.090.687 05 contre 775.280 80 en 1905. Le dividende a été maintenu à 10 fr. par action et est mis en paiement depuis le 2 avril 1907.

L'assemblée du 28 mars dernier a fixé 551 20 la valeur du coupon n° 18 des parts de fondateur et a conféré au conseil d'administration le pouvoir d'augmenter de 4 millions en une ou plusieurs fois, le capital social, au fur et à mesure des besoins de la société, lui laissant le soin de fixer le prix, l'époque et les conditions de cette émission en réservant ou non aux actionnaires, suivant qu'il le juge opportun, un droit de préférence à la souscription.

MM. Is. Fernandez et E. Salem ont été réélus administrateurs.
Morpurgo, censeur, et Modiano, censeur suppléant.

Banque impériale royale privilégiée des Pays-Autrichiens
Exercice 1906
(*Le Capitaliste*, 25 avril 1907)

concours à l'augmentation de capital de la Banque de Salonique.

Société marseillaise de crédit industriel et commercial et de dépôts
(*Le Capitaliste*, 10 octobre 1907)

Augmentations de capital avec introduction par les soins de la société :
— Banque de Salonique.

Le public se montra rétif et le syndicat de placement dut répartir entre ses membres 6.352 titres invendus.

MARIAGE
M. von Adler

Jeannie Félizet
(*Le Figaro*, 15 novembre 1907)

On a célébré hier à midi, en l'église Saint-Louis d'Antin, le mariage de M^{lle} Jeannie Félizet, fille du chirurgien et de M^{me} Félizet, née Clément-Laurier, avec M. von Adler, administrateur de la Compagnie d'exploitation des Chemins orientaux et de la Banque anglo-autrichienne. Les témoins du marié étaient : M. Jules Dietz et M. Arthur Spitzer, administrateur de la Société générale ; ceux de M^{lle} Félizet étaient le colonel de Ramel et M. Adolphe Brisson.

[N.B. : MM. d'Adler et Spitzer se retrouveront bientôt au conseil de la Banque de Salonique.]

L'un des principaux clients est la Société ottomane industrielle et commerciale de Salonique, qui gage des blés et farines pour près de 3 millions de francs en 1908.
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Induscom_Salonique.pdf

Banque des pays autrichiens
(*Le Capitaliste*, 16 avril 1908)

En raison de la crise violente survenue en Égypte, une réserve spéciale de 500.000 fr. a été créée pour l'engagement de la Société dans les succursales égyptiennes de la Banque de Salonique.

1908 (JUILLET) : RÉVOLUTION JEUNE-TURQUE

Banque des Pays Autrichiens
(*Le Temps*, 17 août 1908)

Les établissements de crédit dans lesquels la Lænderbank est intéressée donnent des résultats satisfaisants. La dépression commerciale survenue en Égypte a entravé le recouvrement d'une partie des créances des succursales de la Banque de Salonique dont elle est commanditaire. Une réserve de 500.000 couronnes est constituée en vue de ces engagements sur les bénéfices de 1907. Quoique la Banque de Salonique ait créé, de son côté, une réserve de pareille somme, ses affaires en Turquie lui ont permis de fixer à 8 % l'intérêt de son capital normal, porté à 10 millions de francs.

NÉCROLOGIE
Baron Othon Bourgoing
(*Le Temps*, 10 septembre 1908)

On annonce la mort, à Reichenau, dans le Semmering (Autriche), du baron Othon Bourgoing, ancien administrateur de la Banque des Pays-Autrichiens et ancien ministre plénipotentiaire français.

Né en 1839, entré dans la carrière diplomatique en 1860, le baron de Bourgoing avait passé par les postes de Turin, Rome, Bogota, Francfort, Vienne ; il avait été chargé du consulat général de Budapest de 1877 à 1880, époque à laquelle il avait été mis, sur sa demande, en disponibilité avec le grade de ministre plénipotentiaire de 2^e classe.

Il alla s'établir à Vienne, où il occupa une place marquante dans la société aristocratique dont il fut une des personnalités les plus connues. Il avait épousé en 1876, lorsqu'il était avec le duc de Grammont à l'ambassade de Vienne, la comtesse Thérèse Kinsky, fille du comte Eugène. De cette union étaient nés deux fils dont l'un a fini tragiquement par un suicide qui a fait sensation, en 1903.

ENTRÉE EN SCÈNE DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ET DE LA BPPB Nouveau conseil d'administration ANDRÉ BÉNAC, PRÉSIDENT

André Bénac (1858-1937) : directeur du Mouvement général des fonds, il entre en 1904 à la Banque de Paris et des Pays-Bas qu'il représentera dans quantité d'affaires, entre autres la Société générale (1906), la Société franco-ottomane d'études industrielles et commerciales (1909), la Société pour la construction de chemins de fer de Turquie, à Glaris (1909) — dédiée au chemin de fer de Bagdad —, le Chemin de fer transpersan (1912), le Gaz de Bucarest, etc.

Voir www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Qui_etes-vous_1924-Maroc.pdf

Arthur Spitzer, vice-président (1908-1912)

Arthur Spitzer : sujet autrichien né en Hongrie en 1871. Établi en France vers 1902 comme associé de la banque Kirchheim, à Paris. Chevalier de la Légion d'honneur en janvier 1905 pour services rendus à l'industrie française. Créateur de la maison de banque A. Spitzer et Cie avec sir Ernest Cassel et Ernest Cronier, qui se suicidera peu après à la suite du krach des sucres. Administrateur de la Société chimique des Usines du Rhône, de la Cie centrale d'électricité de Moscou, de la Compagnie française des mines d'or et de l'Afrique du Sud (1905-1907), du Crédit foncier argentin (1906), de la Société générale (1906), de Cuivre et pyrites (1906-1907) et de la BFCI (1907) — année de sa naturalisation —, vice-président de la Banque de Salonique (1908-1912), intermédiaire en 1909 entre Caillaux et le gouvernement allemand, introducteur à la Bourse de Paris des Acieries de Piombino (1911) —

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Acieries_de_Piombino.pdf —, administrateur du Crédit foncier franco-bulgare (1912)... Évincé de la Société générale et de la BFCI en 1913 en raison des mesures prises par le ministre des Finances, Klotz, contre les administrateurs d'origine étrangère. Démissionnaire en 1915 du Crédit foncier argentin et du Crédit foncier égyptien.

En 1921, Arthur Spitzer se mêle de la restructuration de deux affaires de navigation liées à la Banque industrielle de Chine : la Société du Pacifique et de la Société maritime et commerciale de France.

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Societe_du_Pacifique.pdf

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Maritime+commerciale-France.pdf

Sa banque est l'une de celles qui assurent le service financier de Citroën. L'un de ses représentants, Rodolphe d'Adler, devient en 1935 administrateur des Phosphates tunisiens.

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Phosphates_tunisiens.pdf

En 1938, la maison appuie Pernod dans le rachat de la marque Cinzano.

Olga Wolfsohn, l'épouse d'Arthur Spitzer, fille d'un banquier allemand, s'illustre d'abord dans les secours aux prisonniers français en Allemagne (*Le Journal des débats*, 6 janvier 1915), puis comme secrétaire générale du service social de l'Enfance en danger moral (chevalier de la Légion d'honneur à ce titre en avril 1931).

Administrateurs

Jacques Bourget ⁵, administrateur de la Société générale ;

Théodore Motet ⁶;

Maximilien Kraus, Ludovic-Auguste Lohnstein et le comte Jean Stadnicki, de la *Länderbank* ;

Charles W. d'Adler, administrateur de la Banque anglo-autrichienne de Vienne et de la Compagnie des chemins de fer orientaux ;

Joseph Misrachi, Alfred Misrachi (le directeur de la banque), Emmanuel Salem ⁷, John Eliasco, banquier à Constantinople (1908-1913), et Isaac Fernandez.

⁵ Jacques Bourget (1869-1920) : gendre de l'écrivain Édouard Pailleron. Jurisconsulte. Nommé administrateur de la Société générale en 1902 en remplacement de Pierre Lassus-Saint-Geniès. Administrateur de la BFCI (1904-1906). Mobilisé en 1914 et blessé au front. Croix de guerre, Légion d'honneur. Renouvelé administrateur par la Société générale en 1916 bien que toujours mobilisé. Décédé le 30 juin 1920 à Jouy-en-Josas.

⁶ Théodore Jean Motet (1853-1918) : fils de Théodore Motet bey (1812-1893), administrateur du Canal de Suez et du Canal de Panama. Frère d'Antoinette (mariée au docteur André Cornil, membre de l'académie de médecine, sénateur) et de Félix (1853-1897), juge suppléant au tribunal de première instance de la Seine. Entre à Polytechnique en 1871. Capitaine d'artillerie. Marié en 1880 à Marie Grimault. Administrateur du Canal de Panama (1894). Co-fondateur des Mines de la Doubovaïa-Balka (1892), de la Société de constructions mécaniques du Midi de la Russie (1893), de la Société industrielle et métallurgique au Caucase (1897), des Mines et usines de Kertch (1899), administrateur des Usines de Briansk (1900), de la Société française de constructions mécaniques (Anciens Éts Cail), de l'Osmanié (Société franco-ottomane d'études et de créations d'entreprises agricoles, industrielles, immobilières, financières et de travaux publics), créée en 1909 par Léon Orosdi, de la Compagnie française de mines d'or et de l'Afrique du Sud (Cofrador)(1910) et de The Oriental Carpet Manufacturers.

⁷ Emmanuel Salem, avocat, attaché commercial de la Banque de Salonique dès sa fondation (1888), administrateur en 1891, administrateur délégué en 1918. On le retrouve au conseil des Eaux de Salonique, des Tramways de Salonique, de la Société ottomane industrielle et commerciale de Salonique des Mines de Kassandra, de la Banque française de Syrie et du Damas-Hamah et prolongements. Avis de décès : *Le Figaro*, 2 mars 1940.

La Lænderbank réduisant ses crédits et la Banque impériale ottomane se montrant rétive, c'est désormais la Société générale, suivie par la Banque de Paris et des Pays-Bas, qui refinance l'établissement insuffisamment capitalisé.

1909 (AVRIL) : CRÉATION DE LA NATIONAL BANK OF TURKEY
(BANQUE NATIONALE DE TURQUIE)

— Sir Ernest Cassel, sir Henry Babington Smith, Sir Adam Block, Calouste Gulbenkian et des personnalités turques —

société ottomane à capitaux britanniques,
rivale de la Banque impériale ottomane

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/National_Bank_of_Turkey.pdf

Autriche-Hongrie
Banque de Salonique
(*Gil Blas*, 23 avril 1909)

Vienne, 22 juin. — Le consortium, se composant de la Société Générale, de la Banque de Paris [BPPB], de la Lænderbank et de l'Anglo-Bank [Banque anglo-autrichienne, de Vienne], prend ferme 6 millions de nouvelles actions de la Banque de Salonique.

L'assemblée générale a approuvé l'attitude du conseil d'administration en ce qui concerne les engagements des filiales égyptiennes, en liquidation.

Les pertes sont couvertes par la réserve extraordinaire pour un montant de 2.600.000 francs, tandis que la réserve ordinaire, qui est de 2 millions, reste intacte.

La Lænderbank et la Société générale délèguent chacune deux représentants dans le conseil d'administration de la Banque de Salonique, la Banque de Paris [BPPB] et l'Anglo-Bank chacune un représentant, auxquels viendront s'ajouter quatre administrateurs ottomans.

Banque des Pays Autrichiens
(*Le Temps*, 26 avril 1909)

[...] Quant aux établissements de crédit dans lesquels elle est intéressée, ils ont réparti un dividende supérieur à celui de l'année précédente, sauf la Banque de crédit roumain, qui s'est ressentie des mauvaises récoltes en Roumanie, et la Banque de Salonique, qui a dû liquider ses succursales d'Égypte. Il a été tenu compte de la baisse des actions de cette banque dans l'estimation portée au bilan de la Banque des Pays-Autrichiens.

Banque de Salonique
(*Gil Blas*, 12 mai 1909)

Les négociations engagées à Paris, entre la Société Générale, la Lænderbank et la Banque anglo-autrichienne viennent d'aboutir.

Aux termes de cet accord, le capital social de la Banque de Salonique sera porté de 10 millions de francs à 20 millions, mais il ne sera, pour le moment, procédé qu'à la réalisation de 6 millions de nouveau capital.

Chacun des trois établissements de crédit prend ferme un tiers des actions nouvelles. Tous les trois seront représentés au conseil d'administration de la Banque de Salonique. Cette dernière est libérée de ses engagements en Égypte, engagements très désavantageux que la Lænderbank prend sur elle de liquider à l'aide d'un fonds de réserve spécial qu'elle a constitué à cet effet depuis deux ans.

En Turquie
(*Le Temps*, 25 mai 1909)

Constantinople, 24 mai.

Abdul Hamid a écrit personnellement à la direction de diverses banques pour demander l'envoi immédiat à la Banque de Salonique des sommes déposées en son nom et qu'il destine à améliorer l'état des deuxième et troisième corps d'armée.

Banque de Salonique
(*Le Capitaliste*, 20 juin 1909)

Le conseil d'administration de la Banque de Salonique proposera un dividende de 6 %, soit 6 fr. et non 7 fr., comme il a été dit par erreur.

D'autre part, le conseil sera autorisé à augmenter le capital de 10 millions par l'émission de 100.000 actions nouvelles.

La Société générale sera à la tête du groupe financier chargé de l'opération.

Banque de Salonique
(*Le Capitaliste*, 24 juin 1909)

On sait que la Banque de Salonique va procéder à la réalisation de 6 millions de francs de nouveau capital par les soins d'un consortium de banques, se composant de la Société générale, de la Banque de Paris et des Pays-Bas, de la Laenderbank et de l'Anglo-Bank, Ce consortium prend ferme les 6 millions de nouvelles actions de la Banque de Salonique.

D'autre part, la Laenderbank et la Société générale délèguent chacune deux représentants dans le conseil d'administration de la Banque de Salonique ; la Banque de Paris et l'Anglo-Bank délèguent chacune un représentant ; à ces représentants viendraient s'ajouter quatre administrateurs ottomans.

(*Le Temps*, 26 juin 1909)

Notre correspondant de Vienne nous télégraphie :

La Banque de Salonique, une fondation de la Lænderbank viennoise, va prochainement, avec l'aide de la Société générale, de Paris, augmenter son capital de 5 millions de francs.

Fonds ottomans
(*Le Journal des finances*, 2 octobre 1909)

Le gouvernement turc ne paraît pas avoir été très bien inspiré en essayant de se soustraire à la tutelle de l'administration de la Dette publique. Cette absence de garantie a eu une action sur le taux des offres qui lui ont été faites et qui sont sensiblement moins avantageuses que le prix auquel avait été placé le 4 % unifié.

D'après le correspondant de la *Gazette de Francfort*, la Turquie espère pouvoir conclure l'emprunt à 91 %.

En tenant compte des frais de timbre et d'émission, et du bénéfice du Syndicat, le nouvel emprunt non garanti sera plus cher que le 4 % unifié administré par la Dette publique.

La Banque de Salonique a retiré son offre directe pour l'emprunt et opérera de concert avec la Banque impériale ottomane.

LETTRE DE TURQUIE
LA RÉFORME JUDICIAIRE ET LES CAPITULATIONS
Déclarations du ministre de la justice
(*Le Temps*, 30 octobre 1909)

(De notre envoyé spécial)
Constantinople, octobre.

.....
» Parallèlement, on se préoccupe de la refonte des codes. On traduit, en ce moment, les codes commercial et pénal italiens, parce que ce sont les plus récents, et ceux, par conséquent, qui ont pu profiter de tous les progrès réalisés dans les autres pays. Au point de vue commercial, on a tellement le souci de faire une législation parfaite qu'il y a un mois et demi, on a adressé une lettre à toutes les grandes maisons ou compagnies, pour leur demander leurs desiderata en cette matière. On a déjà reçu des réponses extrêmement intéressantes de la Banque ottomane, de la Banque de Salonique et de la Compagnie de navigation russe, dont la commission qui travaille à la réfection du Code ne manquera pas de tenir le plus grand compte. »

Le prochain emprunt turc
(*Gil Blas*, 24 septembre 1909)

Sir Ernest Cassel est attendu à Constantinople pour conférer avec sir Henry Babington Smith, le président de la nouvelle Banque nationale, au sujet du nouvel emprunt turc de 7 millions de livres.

D'après le correspondant de la *Gazette de Francfort*, la Turquie espère pouvoir conclure l'emprunt à 91 %. En tenant compte des frais de timbre et d'émission, et du bénéfice du syndicat, le nouvel emprunt non garanti sera plus cher que le 4 % unifié administré par la dette publique.

La Banque de Salonique a retiré son offre directe pour l'emprunt et opérera de concert avec la Banque impériale ottomane.

Banque de Salonique
(*Annuaire Desfossés*, 1910, p. 81)

Société anonyme ottomane, formée en 1888.

Objet : souscrire ou contracter avec le gouvernement impérial ou toute autre administration officielle de l'Empire ottoman, corporations des provinces, administrations municipales, sociétés diverses et autres personnes, des emprunts temporaires ou autres, intérieurs ou extérieurs.

Émettre ou escompter des lettres de change et chèques, faire et entreprendre toute affaire de Banque, de commerce, d'industrie, de commission, faire des ventes et achats effectifs de fonds publics, vendre et acheter des marchandises et généralement faire toutes les opérations qui rentrent dans les attributions d'une Société de banque, de crédit ou de commerce, à l'exception de celles qui, comme l'émission de banknotes, sont accordées et attribuées par des concessions spéciales.

Créer, participer ou commanditer tous établissements industriels, commerciaux et financiers, ou toute sorte d'entreprises de chemins de fer, de navigation, routes, canaux, fabriques, mines, docks, et généralement toute autre entreprise industrielle, commerciale ou d'utilité publique.

Régir ou affermer toutes espèces de contributions, telles que dîmes ou autres et toutes entreprises de travaux publics.

Siège social : à Salonique. Succursales à Constantinople, Smyrne, Cavalla, Monastir, Alexandrie, Le Caire.

Capital social : originairement de 2.000.000 de francs, successivement porté à 4.000.000, à 5.000.000, à 6.000.000, puis en février 1906 à 8.000.000 et enfin, en mars 1907, à 10.000.000 de francs, divisé en 100.000 cinquièmes d'actions d'un capital nominal de 100 fr. l'un.

Conseil d'administration : de douze membres.

Année sociale : close le 31 décembre.

Assemblée générale : avant fin juin.

Répartition des bénéfices : d'abord l'intérêt au taux de 5 % l'an sur le capital versé. Ensuite, sur le surplus, 10 % au fonds de réserve, 10 % au conseil d'administration, 5 % au personnel, 10 % aux fondateurs. Le solde est attribué aux actionnaires, sauf déduction de la somme à porter à un fonds de réserve spécial et du solde à reporter à l'année suivante.

Service financier : à Paris, à la Société Marseillaise.

ADMINISTRATEURS

MM. W. d'Adler, A. Bénac, J. Bourget, I. Fernandez, M. Kraus, L.-A. Lohnstein, J. Misrachi, T. Motet, E. Salem, A. Spitzer, J. Stadnicki, A. Misrachi.

Les actions de cette Société (cinquièmes) sont inscrites à la Cote Desfossés, au comptant, depuis le 18 juillet 1904, et, à terme, depuis le 12 novembre 1904.

Ex.	+ ht	+ bas	Bénéfices nets	Divid. par 1/5 d'act.
1901	—	—	472.000	8
1902	—	—	506.000	9

1903	—	—	536.000	9
1904	185 00	160 00	580.000	10
1905	203 50	165 00	693.000	10
1906	196 00	170 00	951.000	10
1907	186 00	130 00	1.420.000	8
1908	143 00	108 00	750.000	6

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1908

ACTIF	fr. c.	PASSIF	fr. c.
Caisse	4.077.332 80	Capital	10.000 000 00
Portefeuille	3.550.835 15	Fonds de réserve ordinaire	2.000.000 00
Immeubles	593.22A 10	Fonds de réserve extraordinaire	2.600.000 00
Actions et fonds publics	1.657.117 45	Compte de dépôts	9.073.840 70
Mobilier	115.803 10	Créditeurs en comptes courants	29.566.468 15
Avances sur titres, effets de commerce et garanties diverses	6.961.963 65	Caisse dépensions et de retraites	656.196 35
Avances sur marchandises	4.887.613 85	Effets à payer	265.810 10
Débiteurs en comptes courants	17.317.995 35	Bénéfices nets	917.66290
Comptes de banque à l'étranger	2.471.839 50		
Succursales Egypte	13.332.438 00		
Comptes d'ordre	113.814 95		
	<u>55.079.978 20</u>		<u>55.079.978 20</u>

1910 (avril) : accord fragile entre la Société générale et la Banque impériale ottomane prévoyant une entrée de celle-ci au conseil de la Banque de Salonique, une convergence de vote et un partage des affaires en Turquie.

Société générale
(*Le Temps*, 9 mai 1910)

Pour contribuer à l'extension de l'influence française dans le Levant, la Société générale a fortifié sa représentation dans la Banque de Salonique ⁸, et coopéré à l'augmentation de son capital.

JUILLET 1910 : TRANSFERT DU SIÈGE À CONSTANTINOPLE

Manuel des sociétés anonymes fonctionnant en Turquie
par E. Puech (Banque impériale ottomane)
5^e édition, Constantinople, 1911, pp. 137-140

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. André Bénac, pdt ; L.-A. Lohnstein et A. Spitzer, v.-pdt ; chevalier W. d'Adler, Jacques Bourget, Isaac Fernandez, M. Kraus, Joseph Misrachi, Emm. Salem, John Ellasco, Th. Motet, comte Jean Stadnicki.

Directeur : Alfred Misrachi.

Censeurs : MM. M. Morpurgo et E. Maulwure

MARIAGES

Maurice de Grossouvre

Renée Robine

(*Gil Blas*, 30 avril 1911)

Prochainement sera célébré le mariage de M^{lle} Renée Robine avec M. Maurice de Grossouvre, directeur de la Banque de Salonique.

Société générale
(*Le Temps*, 8 mai 1911)

La Banque de Salonique a augmenté son capital et étendu son réseau.

Banque des Pays Autrichiens
(*Le Temps*, 31 juillet 1911)

La Banque de Salonique répartit 6 %, et a vu son capital augmenté de 6 à 10 millions de francs.

La crise financière en Turquie
(*Le Temps*, 27 octobre 1911)

⁸ La Banque de Salonique ouvrit des agences à Beyrout en 1909 et Tripoli en 1911.

On mande de Constantinople à la *Gazette de Francfort* :

Une grande affluence de réclamants ont assiégé la Banque de Salonique, qui a cependant réussi, au dernier moment, à rembourser ces déposants.

Un ordre télégraphique de paiement, envoyé de Londres à la Banque ottomane de Constantinople, lui a apporté en effet 50.000 liv. st. Avec cette somme et l'approvisionnement en or qu'elle possédait, la banque a pu satisfaire aux réclamations essentielles.

[Les retraits attinrent 15,5 MF dont 7,3 couverts par les réserves de l'établissement et le solde fourni par la Lænderbank (principalement), la Société générale et les autres partenaires.]

BANQUE DE SALONIQUE (*Le Journal des finances*, 2 décembre 1911)

APRÈS l'étude que nous avons publiée dernièrement sur la Banque impériale ottomane ⁹, qui est considérée comme la Banque d'État de Turquie, nous étudierons ici la Banque de Salonique qui est l'établissement financier le plus considérable de l'Empire.

La Banque de Salonique fut fondée en 1886 [*sic* : 1888] sous les auspices du Comptoir national d'escompte de Paris, de la Banque I. R. P. des Pays-Autrichiens à Vienne et de la Banque des Pays-Hongrois à Budapest et de la maison Allatini frères, de Salonique, mais ses relations sont surtout étroitement établies avec la Banque des Pays Autrichiens, dont elle est une véritable filiale.

Le capital initial fut de 2 millions de francs, porté en 1893 à 4 millions ; en janvier 1904, l'extension des opérations sociales nécessita une nouvelle augmentation de capital qui fut porté à 6 millions en 1905, à 8 en 1906, à 10 en 1907, et à 16 en janvier 1910 ; ce capital sera incessamment de 20 millions et enfin de 50 millions conformément à la demande qui en a été faite au gouvernement ottoman. Les actions étaient, au début, de 500 francs, mais, en 1895, elles ont été divisées en cinquièmes et ramenées au nominal de 100 francs.

La société possédait au Caire et à Alexandrie des succursales dont les résultats n'ont pas été satisfaisants, et qui ont été liquidées.

Par contre, pour mettre la banque en mesure de répondre aux besoins créés par l'activité croissante de la Turquie, le conseil a fait ouvrir des succursales à Samsoun, Dédéagatch et Xanti, ainsi qu'une sous-agence à Drama.

Il existe également une succursale à Beyrouth, à Andrinople, à Smyrne, à Cavallo et à Monastir.

Le centre principal des affaires en Turquie étant naturellement à Constantinople, et la direction ainsi que le contrôle des agences s'y opérant plus facilement grâce aux moyens plus fréquents de communication, le conseil d'administration a jugé opportun de transférer à Constantinople la direction générale ; l'article 3 des statuts a donc été préalablement modifié dans ce sens par l'assemblée générale des actionnaires.

Du fait des nombreuses agences énumérées plus haut, la Banque de Salonique possède un champ d'action étendu, pour lequel les opérations nécessitent des capitaux importants.

⁹ *Le Journal des finances*, 25 novembre 1911.

La banque trouva les ressources nécessaires dans son capital-actions, 20.000.000 de francs ; dans sa réserve d'émission, 2.000.000 de francs ; dans les dépôts, 10.000.000 de francs.

En somme, la puissance financière de cette société peut être estimée à une quarantaine de millions, en faisant jouer les relations solides dont elle dispose dans le mode financier de Paris et de l'étranger.

Les débuts ne furent nullement favorisés par les événements, car, au moment de son établissement, l'éducation financière des commerçants et des industriels était complètement à faire, afin de leur faire apprécier quels services importants un établissement de crédit pourrait rendre aux transactions de toutes sortes et de quelle influence il serait pour leur développement.

La crise monétaire de 1907 avait profondément affecté l'établissement, et ce n'est que grâce à des efforts persistants, et à des transformations profondes qu'il put se relever et envisager, depuis 1908, l'avenir sans crainte.

La Banque de Salonique est un établissement d'escompte se livrant à toutes opérations de banque proprement dites, en même temps qu'elle est une banque d'affaires financières ; outre le portefeuille commercial dont les opérations accusent un chiffre important, l'activité des affaires peut être constatée dans le compartiment « actions et fonds publics », auquel on peut adjoindre le compartiment « succursales d'Égypte ».

Les bénéfices, qui avaient presque triplé de 1901 à 1907, fléchirent de 50 % en 1908, tant à cause du ralentissement d'affaires résultant de la crise économique générale que de deux années consécutives de mauvaises récoltes.

Les dix dernières années ont permis de distribuer les dividendes suivants :

1901	8 %
1902	8 %
1903	9 %
1904	10 %
1905	10 %
1906	10 %
1907	8 %
1908	6 %
1909	6 %
1910	6 %

La constatation de ces résultats est d'autant plus favorable qu'elle est renforcée par la progression régulière des bénéfices nets pendant la même période.

1901	472.000 fr.
1902	507.000
1903	536.000
1904	580.000
1905	693.200
1906	951.200
1907	1.419.629
1908	750.054
1909	644.779

Nous terminerons cette étude sur la Banque de Salonique par l'exposé du bilan de 1909, celui de 1910 n'étant pas encore publié à l'heure où nous mettons sous presse.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1909 (en fr.)

ACTIF	
Caisse	6.457.170
Portefeuille	5.745.689
Immeubles	618.097
Actions, fonds publics	1.409.478
Mobilier	125.007
Avances sur titres, effets, garanties	8.868.452
Avances sur marchandises	5.686.682
Comptes courants	22.394.600
Comptes de banques à l'étranger	3.840.986
Succursales d'Égypte	
Comptes d'ordre	406.396
Total	<u>55.552.566</u>
PASSIF	
Capital	10.000.000
Réserve ordinaire	2.000.000
Réserve extraordinaire	—
Dépôts	11.018.624
Comptes courants	33.442.049
Pensions et retraites	748.746
Effets à payer	443.219
Bénéfice net	644.779
Report précédent	255.149
Total	<u>55.552.566</u>

Le conflit actuel avec l'Italie n'entravera guère le commerce de la Turquie, car elle est habituée aux soubresauts politiques et son activité mercantile ne saurait en être influencée.

La Banque de Salonique est en excellente marche et son avenir s'annonce sous les dehors les plus favorables.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(*Le Temps*, 2 février 1912)

Salonique, 1^{er} février.

Indépendamment de l'explosion de deux bombes dans le local de la Banque de Salonique, à Monastir, la presse locale signale d'autres attentats et plusieurs assassinats.

LA GUERRE ITALO-TURQUE
L'affaire de Beyrouth et les espérances italiennes.
Nouvelles opérations attendues.
(*Le Temps*, 27 février 1912)

Notre correspondant de Constantinople télégraphie :
Le vali de Beyrouth a envoyé le télégramme suivant au ministre de l'intérieur à Constantinople :

Il m'a été possible d'établir aujourd'hui les dégâts causés par le bombardement. La Banque ottomane a été atteinte par cinq projectiles, la Banque allemande de Palestine a été touchée par trois boulets ; les magasins de la Société des quais par cinq obus ; la [Banque de Salonique](#) et le bureau des passeports et la Banque privée de Shahal par un projectile. Plusieurs maisons de commerce ont également été atteintes.

.....

Le bombardement de Beyrouth
Récit d'un témoin oculaire
(*Le Temps*, 8 mars 1912)

Une partie de la douane est démolie, la Banque ottomane, la Banque de Salonique, la Deutsche Palestina Bank sont criblées de projectiles. Par un hasard miraculeux, les employés français ou indigènes de ces administrations, qui étaient dans leurs bureaux, et qui ont pu fuir aux premiers coups de canon, sont indemnes.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
The Oriental Carpet Manufacturers, Ltd
Augmentation de capital
(*Le Temps*, 13 avril 1912)

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Oriental_Carpet_Manufacturers.pdf

Les souscriptions seront reçues du 12 avril au 24 avril inclus 1912, contre présentation des actions anciennes qui seront estampillées :

À Constantinople
à la Banque de Salonique et au Wiener-Bankverein.

Banco di Roma
(*Le Journal des finances*, 4 mai 1912)

En 1909, le Banco di Roma acheta à la Banque de Salonique deux grandes agences que celle-ci possédait au Caire et à Alexandrie. Cette acquisition constitua, une excellente opération pour lui. Auparavant, il avait fondé une agence à Malte.

BANQUE DE SALONIQUE
(*Le Journal des finances*, 11 mai 1912)

En dépit du ralentissement des affaires provoqué par la guerre italo-turque, les résultats obtenus en 1911 marquent une progression sensible sur ceux du précédent exercice. Les comptes au 31 décembre dernier font état d'un bénéfice net de 1.310.856 francs contre 1.064.478 fr. qui, augmenté du reliquat antérieur, porte le montant du solde disponible à 1.586.501 francs au lieu de 1.328.212 55.

Le dividende est fixé à 6 % comme précédemment, soit 6 francs par action. Toutefois, cette année, le capital à rémunérer est, on le sait, de 20 millions de francs au lieu de 16 millions l'an dernier, en sorte que cette répartition exige 1.200.000 francs au lieu de 960.000 francs en 1910. Les parts de fondateurs reçoivent 310,85 contre 264,45 en 1910. Ces dividendes sont mis en paiement depuis le 30 avril dernier.

BANQUE DE SALONIQUE
(*Le Journal des finances*, 3 août 1912)

Les hostilités italo-turques ont affecté la plupart des institutions de crédit exerçant leur activité en Orient. Il est cependant des exceptions telle que, par exemple, la Banque de Salonique qui, malgré le ralentissement des affaires, a vu ses bénéfices nets passer de 1.064.478 francs en 1910 à 1.310.856 en 1911. Le dividende n'a pourtant pas été augmenté, mais simplement, maintenu à son chiffre antérieur de 6 francs, le capital à rémunérer étant, cette année, de 20 millions de francs, au lieu de 16 millions précédemment.

Au cours d'une étude que nous consacrons à cet établissement, le 2 décembre dernier, nous écrivions que la Banque de Salonique était en excellente marche, et que son avenir s'annonçait sous les dehors les plus favorables. On voit que les événements ont pleinement justifié nos prévisions. Si nous examinons le dernier bilan, nous voyons que la situation financière de la Banque est satisfaisante : l'ensemble des engagements se chiffre par 56.700.000 francs., alors que les postes d'actif disponible ou réalisable s'élèvent à 75.186.000 francs : l'excédent de l'actif sur le passif exigible ressort donc à 18 millions et demi, auxquels il convient d'ajouter, d'ailleurs, les 2.900.000 francs représentant la valeur du portefeuille d'actions et de fonds publics.

Il est évident qu'en raison même des contrées où elle opère, la Banque de Salonique est exposée à certains aléas. La situation économique de la Turquie ne peut moins faire que de se ressentir des effets de la guerre ; il est donc possible que la société ait à constater des déchets dans le recouvrement des sommes dues par la clientèle. Mais la situation financière de l'établissement peut lui permettre d'envisager cette éventualité sans crainte excessive. D'autre part, grâce au développement de son réseau d'agences, il est à prévoir que, aussitôt la guerre actuelle terminée, la Banque de Salonique verra le champ de ses opérations s'étendre dans une large mesure, et ses bénéfices poursuivre vigoureusement leur progression.

BANQUE DE SALONIQUE
(*Le Journal des finances*, 19 décembre 1912)

Cette institution de crédit qui exerce son activité en Orient, s'occupe des opérations de banque courante et d'affaires financières ; elle travaille, comme tous les

établissements similaires, à l'aide de deux catégories bien distinctes de ressources : celles qui lui appartiennent en propre et celles qui lui sont fournies par sa clientèle.

Après avoir éprouvé des déboires sérieux en Égypte, à la suite de la crise survenue en 1907, la société décida, l'année suivante, de procéder à la liquidation des deux succursales qu'elle possédait dans ce pays, au Caire et à Alexandrie, et, simultanément, d'accroître ses ressources financières et de concentrer toute son activité à développer ses affaires en Turquie, dont le changement de constitution laissait précisément entrevoir une période d'expansion économique.

C'est alors que fut décidée l'élévation de 10 à 20 millions de francs du capital, opération qui fut effectuée partie en 1910 et partie au début de 1911.

Il n'est pas sans intérêt de faire observer que la Banque de Salonique obtint, pour cette opération, le concours d'un groupe composé de plusieurs établissements importants : Société générale, Banque de Paris et des Pays-Bas [BPPB] et Banque anglo-autrichienne de Vienne ; elles vinrent se joindre, pour son patronage, à la Banque I. R. P. des Pays Autrichiens, laquelle avait présidé en 1888, avec le Comptoir d'escompte, à sa constitution.

Les moyens d'action de la banque comprennent, ainsi que nous venons de le dire, d'une part le capital social de 20 millions de francs et les réserves de 2.026.000 francs, au total 22.026.000 francs ; et, d'autre part, les dépôts à vue et à échéance et les comptes courants créditeurs qui s'élevaient, à fin 1911, au chiffre global de 55 millions de francs en chiffre rond.

Dans le tableau suivant, on pourra suivre les mouvements de ces deux derniers chapitres, au cours des six dernières années. Ils donnent un aperçu de l'importance des opérations de la Banque (en 1.000 francs) :

Exer.	Dépôts à éch. fixe	Dépôts à préav. à vue	Totaux	Crédits en comptes cour.
1906	4.118	7.034	11.152	23.098
1907	4.105	6.290	10.395	23.761
1908	3.614	5.459	9.073	29.566
1909	4.286	6.733	11.019	30.442
1910	4.782	11.311	16.093	42.122
1911	4.077	8.529	12.606	42.313

On voit que le montant des dépôts, qui avait déjà fléchi en 1907 par suite de la crise américaine dont la répercussion s'est étendue au monde entier, a encore diminué l'année suivante, en raison des mauvaises récoltes en Turquie qui ont défavorablement influencé la situation économique du pays. A partir de 1909, on remarque un relèvement assez sensible, qui s'affirma notablement en 1910, exercice où les dépôts atteignent plus de 18 millions de francs, contre 11 millions, quatre ans plus tôt.

C'est surtout à l'extension du champ d'action de la société, facilité par la création de nombreuses succursales, qu'est dû ce développement comme aussi celui des opérations actives : escompte, avances sur titres, sur effets de commerce, sur marchandises, etc.

Les quelques chiffres ci-après fournissent à cet égard des indications intéressantes (en millions de francs) :

Exer.	Portef. d'escompte	Avances sur titres, effets de comm. et. garanties div.	Avances sur marchandises	Débiteurs en cptes courants
1906	4.525	8.174	4.337	20.638
1907	2.303	6.802	4.945	18.424
1908	3.550	6.962	4.887	17.328
1909	5.745	8.868	5.686	23.314
1910	11.013	14.817	10.795	32.357
1911	9.479	13.511	9.587	31.593

Le portefeuille d'escompte a progressé d'une façon remarquable, passant de 4 millions 1/2 de francs en 1906 à plus de 11 millions en 1910, pour s'affaiblir quelque peu durant le dernier exercice ; les avances sur titres, effets de commerce et garanties diverses et les avances sur marchandises se sont développées à peu près dans la même proportion. Le fléchissement constaté en 1911 est attribuable à la guerre italo-turque, qui a provoqué un ralentissement dans l'activité économique du pays, et incité la société à restreindre, par mesure de prudence, le volume de ses affaires.

On conçoit aisément que les fluctuations très amples enregistrées d'une année à l'autre par les opérations de la banque aient déterminé des variations également très larges dans le montant de ses bénéfices. Ceux-ci, ainsi que les dividendes répartis aux actions et aux parts ont été les suivants depuis 1906 (en francs) :

Exer.	Bénéf. nets	Divid. total	Divid. actions	Divid. parts
1906	951.200	855.120	10 00	551 20
1907	1.419.629	841.960	8 00	419 60
1908	750 000	625.000	6 00	250 00
1909	644.800	614.500	6 00	144 75
1910	1.064.000	986.500	6 00	264 45
1911	1.310.900	1.231.000	6 00	310 85

A la clôture du dernier exercice, soit au 31 décembre 1911, la situation financière de la société était la suivante, d'après le bilan établi à cette date (en fr.) :

• Actif	
Caisse	7.922.675
Portefeuille	9.479.798
Immeubles	1.224.498
Avances et fonds publics	2.927.483
Mobilier	266.255
Avances sur titres, effets de commerce et garanties diverses	13.511.394

Avances sur marchandises	9.587.755
Débiteurs en comptes-courants	31.593.201
Compte de banque à l'étranger	3.091.146
Compte d'ordre	702.346
Total	<u>80.306.551</u>
• Passif	
Capital	20.000.000
Fonds de réserve ordinaire	2.026.448
Comptes de dépôts à échéance fixe	4.077.013
Comptes de dépôts à préavis et à vue	8.529.265
Créditeurs en comptes-courants	42.312.994
Caisse de pensions et de retraites	1.224.369
Effets à payer	549.960
Bénéfices nets	1.586.502
Total	<u>80.306.55</u>

D'après ce bilan, au 31 décembre dernier, la situation financière apparaît aisée ; toutefois, il faut tenir compte des déchets qui ont pu se produire dans le recouvrement des sommes dues par la clientèle.

Il s'agit, en effet, d'un établissement opérant en Orient, région profondément troublée à l'heure actuelle, et où les garanties présentées par les débiteurs, suffisamment solides il y a un an, le sont peut-être beaucoup moins en ce moment, En outre, la situation économique de la Turquie, éprouvée déjà par la guerre avec l'Italie, s'est encore affaiblie au cours de sa lutte avec les États alliés balkaniques.

Dans ces conditions, il ne serait pas surprenant que la Banque de Salonique subisse l'influence défavorable d'un tel état de choses et que son prochain bilan en porte les traces. Toutefois, lorsque la question d'Orient sera définitivement résolue, toute cette contrée, délivrée du joug ottoman, ne manquera pas de prendre un vif essor et la Banque de Salonique, grâce à sa situation financière, somme toute prudemment gérée, grâce aussi à l'extension de son réseau d'agences, et à l'appui du puissant groupe d'établissements de crédit dont nous avons parlé tout à l'heure, est appelée à en bénéficier dans la plus large mesure.

Au cours actuel de 98, l'action Banque de Salonique, sur la base de son dernier dividende, se capitalise aux environs de 6 %, taux qui ne manque pas d'attrait et qui paraît devoir se maintenir, voire même progresser dans l'avenir.

COMBINAISON AVEC LA BANQUE NATIONALE DE TURQUIE par Roger Mennevée

Les guerres balkaniques n'avaient pas favorisé le développement commercial de la Banque nationale de Turquie. Fin 1912, les comptes de dépôts ne s'élevaient qu'à 1.200.000 livres turques, contre 2.230.000 livres turques fin 1911 ; en 1913, ils baissèrent jusqu'à 826.500 livres turques.

Il ne restait plus, en réalité, à la Banque nationale de Turquie qu'une seule richesse : ses intérêts dans diverses affaires de Mésopotamie et particulièrement sa participation dans une société spéciale, la Turkish Petroleum, constituée, d'ailleurs, avec la Deutsche Bank, et lorsque, au début de 1914, cette participation fut transférée, par Sir Cassel et M. Gulbenkian, à la D'Arcy Anglo-Persian Oil, il ne resta plus à la Banque nationale de Turquie aucun patrimoine intéressant, ce qui n'empêcha pas Sir Cassel de suggérer d'en faire reprendre la suite par le groupe français à laquelle la B.N.T. s'était associée en 1911 : la Banque de Salonique, mais nullement, comme on pourrait le penser, pour favoriser les intérêts français.

Tout au contraire ! Si, en effet, la Banque de Salonique devait recevoir les intérêts turcs de la Banque nationale de Turquie, elle s'obligeait, de son côté, à rétrocéder ses agences hors Turquie à d'autres établissements qui, comme la Banque balkanique, par exemple, étaient sous le contrôle de l'Autriche-Hongrie, et de telle sorte que les projets envisagés, à ce propos, par Sir Ernest Cassel, étaient très favorables à l'influence austro-allemande, malgré qu'on assurât que le contrôle de la Banque balkanique dut être acquis par le groupe de la Société Générale.

Le caractère exact de l'opération avait été révélé, dès les premières tractations, par M. Dumaine, notre ambassadeur à Vienne, et il est incontestable que, tant dans sa lettre du 15 janvier 1913 que la note jointe à cette lettre, étaient éminemment suggestives.

D'autant plus qu'on se rend compte aisément que la rivalité financière qui pouvait naître à nouveau entre la Banque impériale ottomane, repassée sous l'égide anglaise, et le groupe français de la Banque de Salonique était susceptible de créer des conflits d'influence entre les deux pays et, par conséquent, de refroidir singulièrement les relations d'amitié existant alors entre la France et l'Angleterre.

Et si nous ajoutons que ces tractations se poursuivirent fin 1913 et début de 1914, on reconnaîtra aisément l'importance considérable qu'aurait eu, à l'époque, un attiédissement de l'Entente cordiale, et l'avantage qu'en aurait tiré la politique allemande.

Si bien que, comme il est vraisemblable que les services diplomatiques anglais n'ignoraient rien des agissements de Sir Ernest Cassel, on ne peut que s'étonner de voir qu'on soit resté aussi aveugle, à Londres, sur le double jeu que jouait alors Sir Cassel en faveur de l'Allemagne.

.....
L'entrée de la Turquie dans la guerre devait empêcher cette opération.
(*Les Documents politiques*, février 1935, pp. 62-63)

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Temps*, 16 mars 1913)

On télégraphie de Constantinople, 14 mars, à l'agence Havas
On a renouvelé à la Banque [nationale] de Turquie et à la Banque de Salonique 1.575.000 livres de bons du Trésor, échus hier. On a renouvelé également 2.250.000 bons placés en Allemagne et qui venaient à échéance.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société anonyme. Capital 500 millions

Assemblée générale annuelle du 20 mars 1913
(*Le Temps*, 7 avril 1913)
(*Les Annales coloniales*, 15 avril 1913)

Le conseil espère que la Banque de Salonique, dont les opérations ont été affectées par la guerre d'Orient, retrouvera bientôt son activité.

Banque de Salonique
(*Le Journal des finances*, 19 avril 1913)

Après amortissement des créances douteuses et de tous les frais extraordinaires occasionnés par l'état de guerre, les bénéfices nets réalisés en 1912 s'élèvent à 1.111.216 95 contre 1.386.501 80 en 1911.

Le conseil d'administration proposera à la prochaine assemblée de reporter, par mesure de prudence, la totalité du bénéfice disponible.

En raison des tensions diplomatiques entre la France et le monde germanique, la Lænderbank cède sa participation dans la Banque de Salonique et se retire du conseil. D'où des projets de recomposition.

Banque russo-asiatique
(*Le Temps*, 26 mai 1913)

On dit que le gouvernement russe a exprimé le désir que cette banque reprît les établissements de la Banque de Salonique, situés dans les territoires annexés.

[Les gouvernements français et turc s'étant montrés hostiles à cette scission, la Banque russo-asiatique, filiale commune de la Société générale et de la BPPB, présidée par Poutiloff, se contentera de 10.000 actions et de trois représentants au conseil.]

Banque de Salonique
(*Le Journal des finances*, 20 septembre 1913)

Fortement atteinte par les événements, la Banque de Salonique aura, sans aucun doute, à supporter une nouvelle diminution de ses bénéfices en 1913. Mais ce ne sera là vraisemblablement, qu'un événement passager.

Ce cap franchi, l'espace s'ouvrira tout grand à l'initiative des diverses banques.

Les actionnaires n'ont donc pour le moment qu'à faire preuve d'un peu de patience.

Compagnie du Chemin de fer ottoman
JONCTION SALONIQUE-CONSTANTINOPLE
Avis aux obligataires
(*Le Temps*, 6 octobre 1913)

Lesdits coupons et obligations devront être présentés partir du 15 octobre 1913 et jusqu'au 31 mars 1914 au plus tard :

À Constantinople : aux guichets de la Banque impériale ottomane et de la Banque de Salonique

La destruction de Dédéagatch par les Bulgares
(*Le Temps*, 9 août 1913)

La légation de Grèce nous communique la dépêche suivante de Salonique :

Rentrée de sa tournée en Macédoine orientale et en Thrace, la commission parlementaire hellénique fait connaître ce qui suit quant aux atrocités commises par l'armée bulgare à Dedeagatch, Sari-Chaban, Porto-Lago, Gumultsina, Maronia, Makri et les villages environnants :

À Dédéagatch, les atrocités bulgares ont dépassé toute mesure.

.....
En abandonnant la ville, les Bulgares ont pillé toutes les maisons et cinquante magasins grecs. Ils ont incendié les dépôts de la Banque ottomane, de la Banque allemande d'Orient, des Chemins de fer orientaux [et de la Banque de Salonique](#). Les dégâts dépassent un million de francs.

.....

LES AFFAIRES D'ORIENT
Déclarations pacifiques de Talaat bey
(*Le Temps*, 26 janvier 1914)

Notre correspondant de Constantinople télégraphie :

Je viens d'avoir un entretien avec le ministre de l'intérieur Talaat bey, qui m'a fait, pour le *Temps*, les déclarations suivantes

.....
Le gouvernement vient d'emprunter au comité de la flotte soixante mille livres sur le montant de la souscription pour parer aux dépenses courantes. Le gouvernement a entamé également des pourparlers avec la Banque de Salonique pour un emprunt de six cent mille livres.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE EN FRANCE
Société anonyme. Capital 500 millions
Assemblée générale annuelle du 26 mars 1914
(*Le Temps*, 16 avril 1914)

Les banques dont le fonctionnement intéresse particulièrement la Société générale demeurent en bonne situation. En raison des événements en Orient, la Banque de Salonique a maintenu une politique de prudence qui ne l'a pas empêchée de terminer son exercice avec un bénéfice satisfaisant.

PARTICIPATION À LA CRÉATION DU CRÉDIT FONCIER OTTOMAN
7,7 % et un représentant au conseil, Emmanuel Salem
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Credit_foncier_ottoman.pdf

Banque russo-asiatique
(*Le Temps*, 18 mai 1914)

La *Gazette de Francfort* a annoncé récemment que cette banque allait reprendre les succursales qu'avait la Banque de Salonique dans les pays conquis sur les Turcs lors de la dernière guerre.

FINANCES
Entrevues
(*Stamboul*, 5 juin 1914)

Djavid bey a passé hier toute la journée et une partie de la soirée à son département. Il a reçu successivement M. Ménasché, représentant de la Banque française [BFCI], et M^e Salem, administrateur de la Banque de Salonique. L'entrevue de M. Ménasché avec le ministre avait trait, selon la *Sabah* au crédit destiné à la construction des routes en Anatolie orientale.

Quant à l'entretien de M^e Salem, il concernerait le règlement du compte-courant du Malié avec la Banque de Salonique.

Banque de Salonique
Assemblée générale
Augmentation de capital
(*Le Journal des finances*, 6 juin 1914)

Banque de Salonique, 90. L'assemblée du 20 mai a approuvé les comptes de 1915 se soldant par un profit net de 1.266.322 fr. contre 1.444.684 fr. en 1912. Le dividende a été fixé à 5 %. Une assemblée extraordinaire a voté l'augmentation du capital de 20 à 30 millions, ainsi que certaines modifications aux statuts ayant pour but de faciliter la combinaison avec la Banque russo-asiatique et la Banque nationale de Turquie.

GOUVERNEMENT IMPÉRIAL OTTOMAN
VILLE DE CONSTANTINOPLE
EMPRUNT MUNICIPAL 5 % 1915
(*Le Temps*, 12 juin 1914)

Les porteurs d'obligations de cet emprunt sont informés que le coupon n^o 2, à l'échéance du 1^{er} juillet 1914, sera payable à partir de cette date aux caisses de la banque Périer et Cie, rue de Provence, 59, à Paris.

Il sera payable également, à partir de cette date, dans les villes suivantes :

À Londres, à la London County and Westminster Bank, Ltd, 82, Cornhill E. C.

À Anvers, à la Banque de l'union anversoise.
À Bruxelles, à la Banque belge pour l'étranger, rue des Colonies, 50.
À Amsterdam, à la Rotterdamsche Bankvereniging.
À Bâle, au Bankverein Suisse.
À Barcelone, à la Banca Arnus, pasaje del Reloj, 3.
À Constantinople, à la Banque de Salonique,

Juin 1914 : participation de 7,2 % dans le consortium français détenant 35 % du capital de la SOCIÉTÉ DES TRAMWAYS ET ÉLECTRICITÉ DE CONSTANTINOPLE
www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Tramways_de_Constantinople.pdf

Banque de Salonique
(*Le Journal des finances*, 27 juin 1914)

Le gouvernement turc a demandé au gouvernement serbe d'accorder à cet établissement de crédit l'autorisation d'ouvrir des succursales dans un certain nombre de localités de la nouvelle Serbie.

(*Le Journal des finances*, 11 juillet 1914)

La Banque de Salonique est relativement ferme. Le capital va être porté de 20 à 25 millions ; l'augmentation est souscrite par le groupe anglais de la Banque nationale de Turquie, qui se rend acquéreur des nouvelles actions au prix de 110 francs, soit avec une prime de 10 %.

La situation à Constantinople
(*Le Temps*, 24 avril 1915)

On écrit de Salonique, en date du 14 avril :

La censure s'exerce, rigoureuse et dure, sur la presse constantinopolitaine. La nouvelle sur l'action des Alliés contre les Dardanelles n'a été connue à Constantinople que seulement grâce à l'arrivée dans cette ville d'un grand nombre de réfugiés venant des côtes des détroits de Gallipoli, Dardanos, etc. La première impression causée par cette nouvelle fut de la stupeur. Celle-ci se changea plus tard en un désarroi général, en une sorte de panique.

En ces moments d'affolement, la première idée qui se présentait à l'esprit, c'était celle de la mise en sûreté de l'or, si cher en Allemagne et que l'Allemagne envoyait pourtant en Turquie. D'autre part, une bonne partie du Trésor était dirigée vers Andrinople, la ville fortifiée.

Le numéraire de la Banque impériale ottomane, de la Banque de Salonique, de la Deutsche Bank et de la Wiener Bankverein était envoyé à Eski-Chéir, pour être déposé dans les caisses de la succursale de la Banque ottomane. Je vous dirai en passant que les établissements financiers de la Triple-Entente ont été placés depuis le début de la guerre

sous le contrôle du ministère des finances. Un fonctionnaire ottoman est chargé d'y faire des inspections continuelles.

1916-1918 : SALONIQUE, BASE DES ARMÉES ALLIÉES D'ORIENT

Le raid du Zeppelin sur Salonique LE COMMUNIQUÉ (*Le Temps*, 4 février 1916)

Voici le communiqué de l'armée d'Orient, daté du 1^{er} février, qui est relatif au raid d'un Zeppelin sur Salonique :

Dans la nuit du 31 janvier au 1^{er} février, un Zeppelin a lancé plusieurs bombes sur le port et la ville de Salonique. Deux projectiles sont tombés sur la préfecture grecque, [un troisième sur la caisse générale de la Banque de Salonique, qui a été complètement incendiée](#). Les autres bombes n'ont causé que peu de dégâts matériels.

Le chiffre des victimes dans la population civile est de 11 tués et 15 blessés, auxquels il faut ajouter 2 militaires tués et 1 blessé.

LA GUERRE AÉRIENNE Comment fut abattu l'avion allemand au front de Salonique (*Le Temps*, 25 février 1916)

(De notre correspondant particulier)
Milan, 4 février.

La capture d'un aéroplane allemand a produit à Salonique une très vive explosion de joie, parce que la population n'a jamais partagé le point de vue officiel au sujet de l'action allemande dans les Balkans. Voici sur la capture de l'avion allemand et les phases de la lutte émouvante qui se déroula dans les airs entre le *Taube* et l'oiseau de France, des détails très précis que télégraphie un correspondant de guerre qui fut témoin du duel et qui obtint des précisions de l'état-major même.

L'avion allemand évoluait au-dessus de Topsis

lorsqu'un aéroplane français de chasse se mit à sa poursuite et, grâce à sa grande vitesse, réussit à le devancer en le forçant ainsi à se tourner avec un large virage du côté où un autre avion français croisait depuis quelque temps. En même temps, l'aéroplane français déchargeait sur l'avion ennemi sa mitrailleuse. Frappé directement au réservoir, tandis qu'il présentait en plein le flanc à l'adversaire, le *Taube* se vit obligé d'atterrir le plus vite possible. Quant aux deux officiers allemands qui le montaient, à peine furent-ils à terre, qu'ils cherchèrent à prendre la fuite. Mais un capitaine grec, se plaçant devant eux, revolver au poing, les arrêta et les déclara prisonniers. Les deux Prussien —, peut-être parce qu'ils voyaient arriver à fond de train un détachement de cavalerie française ? — n'opposèrent aucune résistance et se laissèrent conduire au poste de garde. Quelques instants après, la cavalerie française arrivait et au lieu d'être prisonniers à l'amiable des Grecs, les deux officiers allemands devinrent prisonniers de guerre des troupes de l'Entente.

Les incidents successifs de cette lutte aérienne furent très émouvants. Le combat dura plus d'une demi-heure. [L'avion capturé fut de suite exposé au public sur la place même de Salonique, devant les ruines de la Banque de Salonique](#). C'est un aéroplane

du nouveau modèle, plus grand que les précédents, complètement blindé. Une prise d'arme eut lieu devant l'appareil prisonnier.

Le général Sarrail, en présence des troupes alliées, décora de la Croix de guerre les aviateurs français qui ont accompli ce bel exploit.

La troupe qui rendait les honneurs était visiblement en proie à une vive émotion. Voici les noms des deux intrépides aviateurs français qui ont abattu l'avion allemand : le sergent Terme, pilote, et le maréchal des logis Astor, observateur.

L'affaire des sacs en Grèce
(*Le Temps*, 17 avril 1916)

Athènes, 16 avril

Des explications données par M. Skouloudis à la Chambre, il résulte que le président du conseil reconnaît que M. Passarof avait demandé au gouvernement hellénique des sacs pour servir à l'expédition des farines achetées par la Grèce en Bulgarie. Il fut répondu à cette demande que le gouvernement n'avait pas de sacs à sa disposition. En effet, les sacs qui se trouvaient entreposés à Salonique avaient été pour partie réquisitionnés par les autorités militaires, comme l'attestent les pièces officielles [et pour partie \(ceux qui se trouvaient dans les dépôts de la Banque de Salonique\) détruits par un incendie, lors du bombardement par les aviateurs allemands.](#)

Au sujet du télégramme de M. Passarof trouvé dans les archives du consulat bulgare à Salonique, M. Skouloudis déclare que le gouvernement hellénique ne peut pas être tenu pour responsable de ce « chiffon de papier » dont il ignore la provenance. Enfin, le président du conseil lit à la Chambre une dépêche révélant l'existence dans les dépôts de la Dette publique. d'une réserve de 70.000 sacs et en prend texte pour dire que si le gouvernement avait voulu fournir dans un but quelconque des sacs à la Bulgarien il n'aurait pas eu besoin de prendre ceux qui ont été réclamés par la légation russe.

L'affaire des sacs en Grèce
(*Le Temps*, 18 avril 1916)

Notre correspondant à Athènes nous a télégraphié un résumé des explications fournies par M. Skouloudis à la Chambre des députés de Grèce au sujet de l'affaire des sacs. Voici à titre de document l'exposé assez confus fait par le président du conseil :

Le gouvernement se trouvant dans la nécessité impérieuse de se procurer du blé, a dit le premier ministre, s'est adressé à la Bulgarie. Après les assurances données par le ministre de Bulgarie que le gouvernement bulgare autoriserait à fournir au marché grec le blé dont il aurait besoin, effectivement une commission spéciale envoyée en Bulgarie assura l'expédition de dix mille tonnes de blé, dont cent soixante-dix wagons seulement furent expédiés jusqu'en février dernier. Le gouvernement hellénique, constatant que l'expédition du blé s'opérait très lentement, que les besoins du pays devenaient de plus en plus impérieux, se plaignit auprès du ministre de Bulgarie. M. Passarof, désireux de donner satisfaction, demanda si, avec le blé, on pouvait aussi expédier de la farine. Sur réponse affirmative, M. Passarof ajouta que la farine ne pouvait être expédiée comme le blé; il était nécessaire d'envoyer des sacs. M. Skouloudis, ignorant s'il existait des sacs, pria M. Passarof de s'adresser au ministère de l'intérieur qui répondit qu'il voulait bien recevoir de la farine, mais qu'il ignorait également s'il existait des sacs, et qu'il s'informerait. Les informations reçues, il annonça à M. Passarof que la Banque nationale de Salonique n'avait pas de sacs

disponibles. Plus tard, M. Passarof fit la même démarche auprès du ministre des finances et reçut la même réponse.

« Voilà, ajouta M. Skouloudis, toutes les conversations qui eurent lieu entre M. Passarof et les membres du gouvernement au sujet des farines et des sacs. »

Pour l'affaire des sacs réquisitionnés à Salonique, que la légation de Russie à Athènes reproche avec l'exportation des sacs en Bulgarie, M. Skouloudis a dit :

Voici les faits : la légation de Russie a demandé, en octobre dernier, l'autorisation d'exporter en Russie, 60.000 sacs existant à Salonique. Sur l'objection qu'il n'existait pas de sacs disponibles, la légation répondit qu'elle remplacerait ces sacs par d'autres qu'elle ferait venir en échange. L'autorisation fut accordée mais d'exportation fut interrompue par suite de la déclaration de guerre des Alliés contre la Bulgarie.

91 paquets de sacs restèrent en conséquence dans les magasins de la banque, au nom de M. Perlinghis. 83 de ces paquets contenant 37.775 sacs furent réquisitionnés par les autorités militaires.

Le restant des sacs fut brûlé dans l'incendie provoqué par l'incursion des Zeppelins allemands.

Jusqu'ici, les renseignements officiels des autorités hellènes concordent avec ceux de la légation de Russie. Après ce point, la légation prétend que le gouvernement ayant négocié en novembre dernier une fourniture de blé avec la Bulgarie, consentit à fournir des wagons pour son transport. La légation croit que les sacs réquisitionnés furent expédiés en Bulgarie afin de transporter le blé, mais qu'ils furent retenus en Bulgarie pour utilisation militaire.

La légation de Russie protesta par une note, le 18 février, contre la prétendue exportation des sacs malgré l'interdiction d'exportation, ajoutant que cette exportation fut effectuée par des employés de la Banque nationale et par les dépôts de sa succursale de Salonique, dans lesquels les sacs furent transportés après la réquisition. A la suite de ces assertions, des renseignements furent demandés au service de l'arrière de l'armée sur l'emploi des 37.775 sacs réquisitionnés. Le service de l'armée informa qu'une partie des sacs furent utilisés pour les besoins du centre général de ravitaillement de Salonique, que l'autre partie fut expédiée au magasin général du Pirée, et que 18.400 autres sacs, qui se trouvaient alors dans les magasins de la Banque d'Orient* et qui appartenaient aux frères Molho, furent également réquisitionnés.

Le service de l'armée ajoutait que les frères Molho, mécontents de l'estimation des sacs, intriguaient pour annuler la procès-verbal et faisaient intervenir les légations étrangères. La Banque nationale déclara également que tous les sacs existant dans ses dépôts furent pris par les autorités militaires pour des besoins locaux et d'autres expédiés au Pirée par ordre du ministre de la guerre et que la banque n'était nullement mêlée à cette affaire.

Après notre réponse à la note russe le ministre de Russie nous présenta le télégramme de M. Passarof qui reçut une si bruyante publicité, pour des raisons évidentes, dans la presse étrangère. Dès le début, je me suis empressé de déclarer, le ministre de l'intérieur m'ayant donné toutes les assurances nécessaires, que jamais aucune promesse ni aucune conversation n'avait eu lieu dans le sens indiqué dans la dépêche de M. Passarof, ajoutant que, de toute façon, le gouvernement ne pouvait porter aucune responsabilité pour les documents étrangers recueillis d'un côté ou de l'autre, et que c'est uniquement pour répondre à la courtoisie personnelle de M. Demidof que nous avons dit que nous réviserions l'enquête sur cette question. Le gouvernement, effectivement, procéda à une révision qui confirma pleinement les résultats de la première enquête. Ainsi il est établi qu'aucune exportation de sacs en Bulgarie n'eut lieu, ni en coopération, ni à la connaissance d'aucune autorité officielle.

D'ailleurs, la surveillance exercée par l'inspecteur grec de Salonique, en coopération avec les agents anglais, à la suite de la convention spéciale qui existe avec d'Angleterre, garantit l'impossibilité de l'exportation secrète, surtout en Bulgarie.

Je viens de recevoir la dépêche suivante « Dans les magasins de la régie à Salonique, existent soixante-dix mille sacs déposés pour la commission de la Dette publique ottomane. »

Si nous avons l'intention de donner ces sacs à la Bulgarie, nous aurions pu utiliser ces sacs sans recourir aux sacs réquisitionnés dont l'existence était connue par les autres légations étrangères.

Telle est la réponse que le gouvernement avait à donner pour tranquilliser l'opinion publique et les représentants de la nation.

L'affaire des sacs en Grèce (*Le Temps*, 19 avril 1916)

Le consul de Russie à Salonique, M. Kahl, a fait des déclarations qui contredisent formellement l'assertion de M. Passarof, ministre de Bulgarie à Athènes, suivant laquelle les sacs russes remis à la Bulgarie par les autorités grecques auraient été vendus préalablement par des membres du consulat de Russie à Salonique. Voici comment le consul de Russie expose les faits :

L'Association des agriculteurs russes de Bessarabie était cliente depuis longtemps, pour des fournitures importantes de sacs, de la maison Athanassoulis, du Pirée. En 1915, cette maison reçut une grosse commande, et comme elle n'avait pas assez de sacs, elle envoya à Salonique son agent, M. Perlinghis, pour en acheter. Celui-ci acheta à Salonique 91 balles de sacs, représentant 45.775 sacs ; mais au moment de faire l'expédition en Russie par voie de Serbie et Roumanie, la Grèce mobilisa et le trafic des trains de marchandises fut suspendu. Ce que voyant, M. Perlinghis déposa à son nom les 91 balles [dans les magasins généraux de la Banque de Salonique](#).

Tout cela est normal jusqu'au moment où j'appris que le gouvernement grec avait réquisitionné dans les magasins généraux 83 de ces balles, représentant 37.775 sacs. Les huit balles qui restaient furent brûlées pendant l'incendie des magasins généraux occasionné par la première visite des Zeppelins.

A partir du moment où les sacs furent réquisitionnés par la Grèce, je n'ai plus su, jusqu'à ces derniers temps, ce qu'ils étaient devenus.

Voilà, tout ce que je puis dire pour le moment. J'ajoute que je proteste avec indignation contre les accusations d'une certaine presse grecque insinuant que les sacs ont été clandestinement vendus par des agents de mon consulat.

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Temps*, 29 août 1917)

Les immeubles occupés par la Banque de Salonique et la Jonan Bank à Salonique ont été complètement détruits par l'incendie qui a ravagé la ville. Rien n'a pu être préservé à la Banque de Salonique ; les valeurs ont pu être sauvées à la Jonan Bank.

INFORMATIONS FINANCIÈRES (*Le Temps*, 9 septembre 1917)

On nous communique la dépêche suivante, adressée de Salonique à M. André Bénac, président de la Banque de Salonique :

Je vous confirme que notre banque et toutes ses valeurs sont absolument indemnes. La nouvelle publiée par les journaux est incompréhensible et probablement due à une confusion avec la Banque nationale ou Banque ionienne, dont cependant les valeurs furent sauvées.

1918 :fermeture des agences de Monastir et Uskub (Serbie), Xanthia, Dédéagatch, Gumuldjina, Kirk Kilissé (Bulgarie), Tripoli (Liban), Drama (Grèce).

RÉPARTITION DU CAPITAL EN MARS1919

Valdebank (Société générale)	35.512
Clients de la Société générale	58.500
Banque impériale ottomane	25.000
Banque russo-asiatique (Société générale et BPPB)	12.000
Allatini	11.500
Spitzer	15.000
Divers	42.500

Banque de Salonique
(*Le Journal des finances*, 20 juin 1919, p. 200)

La Banque de Salonique est mieux disposée à 92,75. Une assemblée extraordinaire est convoquée pour le 18 juillet en vue de délibérer sur l'augmentation du capital, ainsi que sur les résultats des exercices 1914 à 1918.

1919 (octobre) : LE CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE PREND LE CONTRÔLE DE LA BANQUE DE SALONIQUE

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie achète 40.060 actions à la Société générale et les 25.000 de la Banque impériale ottomane. La Valdebanque (Société générale)cède son paquet à Valorind (Société générale)qui le réalise en Bourse.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bénac, président.

André Lebon ¹⁰, vice-président, Edmond Philippar, et Démétrius Zafiropoulo, puis (1922 Alfred Jourdanne, tous du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie.

Léon Leblanc et Verstraete, de la Société générale.

Emmanuel Salem, de Salonique.

Alfred Misrachi, directeur général et administrateur jusqu'en 1922 et Joseph Misrachi, administrateur jusqu'en 1929 : tous deux établis à Marseille.

Isaac Fernandez jusqu'en 1929, puis Maurice Fernandez.

Société générale

Création de la Banque française de Syrie

www.entreprises-coloniales.fr/proche-orient/Banque_frse_Syrie.pdf

(*Le Journal des finances*, 5 avril 1919)

(*Le Journal des débats*, 31 mars 1919)

(*Le Journal des débats*, 9 avril 1919)

Avec le concours de la Banque de Salonique et de personnalités importantes de Lyon et de Marseille, le conseil procède actuellement à la création de la Banque française de Syrie, qui est appelée à opérer dans une région où l'influence française est depuis longtemps prépondérante.

BANQUE DE SALONIQUE

(*Le Journal des chemins de fer*, 24 juillet 1920, p. 251)

Les comptes de l'exercice 1919 se sont soldés par un bénéfice net de 2.288.381 fr. contre 1.785.234 fr. en 1918.

Avec addition du report antérieur, le montant disponible a atteint 2.282.949 fr. Sur cette somme, l'assemblée, tenue le 19 juin à Constantinople, a décidé d'affecter 2.500.000 fr. à la réserve spéciale, et le solde de 328.949 fr. a été reporté à nouveau. La réserve spéciale atteindra ainsi 6 millions ; elle est destinée particulièrement à couvrir les risques de change, une partie du capital étant investie en monnaie turque. Il est impossible de prévoir le montant que pourra atteindre la perte de change, tant que la réforme monétaire, envisagée dans le projet de traité de paix, ne stabilisera pas la valeur du papier-monnaie turc.

Le total du bilan est passé de 126.669.000 fr. pour 1918 à 272.473.000 fr. à fin 1919. Les comptes de dépôt sont montés de 17.065.000 fr. à 35 MF et les comptes courants créditeurs de 77.957.000 fr. à 125.845.000 fr. À l'actif, les avances sur garanties diverses ont progressé de 23.216.000 fr. à 105.052.000 fr., les débiteurs en compte courant de 18 millions 50.000 fr. à 38.202.000 fr., les comptes de banque à l'étranger de 32.197.000 fr. à 46.309.000 fr. et l'encaisse de 41.472.000 fr. à 70.021.000 fr.

Un accord a été établi avec le Crédit foncier d'Algérie, pour porter le cap. de 20 à 30 MF, à la date du 1^{er} janvier 1921, par l'émission de 10.000 actions de 100 fr. Le capital pourra être porté ultérieurement à 40 MF.

CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE

¹⁰ André Lebon (1859-1938) : ancien ministre du commerce et des colonies, président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Voir encadré :

www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Credit_foncier_Alg.+Tun.pdf

EXERCICE 1921
Assemblée générale ordinaire du 30 mai 1922
(*Le Recueil des assemblées générales*, 1922)

La Banque de Salonique a réalisé en 1920, un bénéfice de 2.409.653 fr. qui a été entièrement porté aux réserves. Les résultats de l'exercice 1921 recevront sans doute la même affectation.

ACTIF

Actions, obligations et rentes 25.617.557 93

Dans ce chiffre figurent pour une somme de 17 millions environ, comme dans notre précédent bilan, les actions de la Banque de Salonique acquises ou souscrites par votre société.

INFORMATIONS FINANCIÈRES
Smyrne (Turquie)
(*Le Temps*, 21 septembre 1922)

Le ministère de la marine a communiqué une note sur les quartiers incendiés de Smyrne. ... La Banque de Salonique, le Crédit lyonnais sont intacts...
Les incendies couvent encore dans les quartiers des banques. Les ruines de certains établissements sont inaccessibles.

L'Incendie de Smyrne et les dommages français
(*Le Journal des finances*, 29 septembre 1922)

Crédit foncier d'Algérie-Tunisie. — L'immeuble de Smyrne est complètement détruit ; des valeurs et espèces ont pu être sauvées ; les services seront rouverts par l'intermédiaire du siège resté intact de la Banque de Salonique, dont le Crédit foncier d'Algérie-Tunisie possède le contrôle.

1923 : Hector Sonolet ¹¹, directeur.
Entrée au conseil de personnalités turques : Faik Nuzhet Terem Bey, ancien ministre des Finances, vice-président de l'établissement en 1937, et Mehmed Memduh Ezine Bey jusqu'à son décès en 1938.

BANQUE DE SALONIQUE
(*Le Journal des finances*, 8 juin 1923)

¹¹ *Hector-Gabriel Sonolet* : il est avocat lorsqu'il épouse en 1909 Hélène Marie Bernard (*Le Gaulois*, 8 novembre 1909). Puis il effectue une carrière bancaire dans la mouvance du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie : directeur de la Banque de Salonique (1923-1925), puis administrateur de l'Union maritime et coloniale à Casablanca et de la Cie foncière de la Méditerranée. En outre, secrétaire général du Crédit national hôtelier (présenté comme tel en 1934, lors du mariage de sa fille Renée avec Jean Bellet, inspecteur des agences de la Banque ottomane, et toujours en 1956)(*Archives commerciales de la France*, 16 mai 1934 et *Annuaire Desfossés*, 1956, p. 159).

Malgré les circonstances défavorables résultant de la guerre gréco-turque, la Société a pu clore l'exercice 1922 par un léger excédent qui sera affecté aux réserves.

Banque de Salonique
(*La Correspondance d'Orient*, décembre 1923)

L'assemblée générale ordinaire s'est réunie le 26 juin 1923.

Le conseil expose dans son rapport la répercussion fâcheuse qu'a eue sur les opérations de la banque la continuation des hostilités gréco-turques pendant l'année 1922. C'est ainsi qu'à certains moments, la société a eu à assumer des charges extraordinaires pour contracter des assurances contre les risques de guerre. Aussi la société s'est-elle évertuée à diminuer le volume de ses affaires, si bien que l'ensemble de ses engagements, déduction faite de l'encaisse et des disponibilités en banque, ne dépasse pas le double de son capital.

L'incendie de Smyrne a heureusement épargné les bureaux de la succursale ; néanmoins, des amortissements ont dû être opérés en raison du fait que certains débiteurs ont souffert de l'incendie ou ont dû quitter le pays.

Malgré ces circonstances défavorables, l'exercice 1922 s'est clôturé par un bénéfice de fr. 355.754, y compris le report de l'exercice précédent.

Sur cette somme, le conseil a décidé de prélever fr. 300.000 pour constituer le premier fonds d'une réserve spéciale destinée à couvrir la perte du change subie par l'actif drachmes ; cette conduite antérieurement adoptée à l'égard de l'actif Itq a déjà permis d'amortir la perte du change provenant de la reconstitution en francs dudit capital.

Le solde de fr. 55.754 a été reporté à nouveau.

1924 (janvier) : fermeture de l'agence d'Andrinople.
Création d'agences à Adana et Mersine, régions cotonnières de Cilicie.

Banque de Salonique
(*Le Journal des finances*, 25 janvier 1924)

Les actions Banque de Salonique font, depuis quelques jours l'objet d'achats discrets, et s'inscrivent actuellement à 77 fr. contre 71 il y a quelques jours.

La situation de l'affaire est saine, et sa trésorerie aisée. La banque paraît bien placée pour profiter d'une reprise des affaires en Grèce, où l'atmosphère politique semble bien apaisée.

Ce titre pourrait fort bien regagner progressivement le pair de 100 fr.

Banque de Salonique
(*Le Journal des finances*, 11 juillet 1924)

L'assemblée tenue le 30 juin, a approuvé les comptes de 1923, faisant ressortir un bénéfice de 824.300 francs.

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
(*Le Temps*, 21 juillet 1924)

La situation dans la Méditerranée orientale est demeurée incertaine à raison de la non-ratification, par un certain nombre de pays intéressés, du traité de Lausanne. La Banque de Salonique, dans laquelle l'établissement a des intérêts importants, n'a pas encore retrouvé l'activité d'avant-guerre. Les résultats ont été, néanmoins, assez satisfaisants par suite de bénéfices de portefeuille qu'elle a réalisés.

COMPTES RENDUS DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES D'ACTIONNAIRES
BANQUE DE SALONIQUE
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 17 août 1925)

Les résultats obtenus en 1924 par la Banque de Salonique se traduisent, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, par un bénéfice net de 1.485.818 fr. 58 contre 751.825 fr. 88 en 1923. Compte tenu du report antérieur, le solde disponible s'établit à 1.509.190.118 fr. Sur la proposition du conseil, les actionnaires réunis le 16 juillet dernier ont décidé de porter 1.2143.333 fr. 33 à la réserve spéciale et de reporter à nouveau le solde des bénéfices, soit 275.856 fr. 85.

Le rapport du conseil d'administration signale que sans la dépréciation de la drachme, les résultats auraient permis la distribution d'un dividende. Il dit également que les résultats obtenus en 1924 doivent être considérés comme d'autant plus satisfaisants que la situation économique de la Turquie n'est pas encore arrivée au développement auquel elle peut aspirer par sa position géographique et par ses ressources naturelles.

Le gouvernement ne cesse de se préoccuper des mesures qu'il convient de prendre pour la mise en valeur de ces ressources et le développement du commerce et de l'industrie. En effet, dans le préambule du projet soumis à l'assemblée nationale, le gouvernement a exposé qu'au cours des années pendant lesquelles a continué la lutte pour l'indépendance nationale, l'État n'avait pu donner les soins voulus à l'instruction publique, à l'agriculture et aux travaux publics, qui jouent un rôle si important dans la vie, la prospérité et les progrès du pays. Le gouvernement ajoute qu'étant donné la réalisation du but national, ces organismes de l'État ne peuvent plus être négligés et que le moment est venu de procéder aux constructions et aux restaurations, dans la mesure du possible, des localités incendiées et dévastées, de veiller à l'instruction et aux travaux publics, aux services sanitaires, agricoles, et à toutes organisations indispensables pour donner une assiette solide à l'existence nationale.

Ces dispositions du gouvernement donnent à la Banque de Salonique pleine confiance dans l'avenir du pays et dans les heureux effets que toutes ces mesures auront sur le développement de ses affaires.

C'est dans cette confiance qu'elle a ouvert des agences à Adana et Mersine qui, comme on le sait, sont les centres les plus importants pour la production du coton qui constitue un des principaux articles de notre exportation.

Pendant l'exercice écoulé, grâce à la ratification définitive du Traité de Paix, les échanges commerciaux intérieurs et extérieurs se sont accrus. Les récoltes de cette année s'annonçant très favorables, ces échanges ne feront que se développer davantage. La balance commerciale verra diminuer son déficit, ce qui devra avoir une répercussion heureuse sur la tenue de la monnaie nationale.

Comparé au précédent, le bilan arrêté le 31 décembre dernier se présentait comme suit :

	1923	1924
ACTIF		
Espèces en caisse et en banques	13.963.901 30	19.941.880 30
Disponibilités en banques à l'étranger	17.406.678 95	21.811.138 70
Portefeuille	6.664.422 65	10.526.960 10
Actions, obligations et fonds publics	9.566.647 70	5.408.676 50
Avances garanties	26.665.124 20	32.670.260 00
Avances garanties pour des comptes créditeurs bloqués	12.213.904 35	14.774.341 80
Comptes courants	31.781.446 95	41.045.280 40
Mobilier	321.201 40	635.194 40
Immeubles	197.614 66	1.649.199 00
Différence du change sur actif en drachmes	—	2.333.333 33
Totaux	<u>118.185.942 16</u>	<u>150.796.264 55</u>
PASSIF		
Capital	30.000.000 00	30.000.000 00
Réserve statutaire	2.057.533 52	2.057.533 52
Réserve spéciale	300.000 00	1.100.000 00
Dépôts et créditeurs en comptes courants	44.894.583 60	51.182.981 58
Comptes de banques à l'étranger	19.753.682 60	16.771.245 30
Dépôts et créditeurs à terme	7.572.558 40	12.874.446 90
Créditeurs bloqués en contrepartie d'avances	13.536.455 60	2.783.575 30
Effets à payer	773.751 54	819.431 20
Comptes d'ordre et divers	1.473.090 40	5.097.909 55
Profits et pertes	824.306 50	1.509.214 53
Totaux	<u>118.185.942 16</u>	<u>150.796.264 55</u>

L'examen du bilan révèle un sérieux développement de la banque. Les disponibilités sont passées de 31.870.579 fr. à 41.753.018 fr., les avances garanties de 38.284.028 fr. à 47.444.601 fr. et les comptes courants débiteurs de 31.781.446 fr. à 41.045.280 fr. Par contre, le portefeuille est revenu de 16.231.069 à 15.985.636 fr. En regard, les dépôts et comptes courants créditeurs à plus ou moins long terme sont de 79.057.377 fr. contre 49.467.121 fr., les comptes créditeurs de banques à l'étranger de 16.771.245 fr. contre 19.763.682 fr., les créditeurs bloqués en contrepartie d'avances

de 32.783.576 fr. contre 13.586.455 francs et les effets à payer de 319.439 fr. contre 773.751 fr.

Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
Exercice 1924
(*Le Temps*, 17 août 1925)

En Méditerranée orientale, la Banque de Salonique a continué sa progression marquée.

1925 : Michel Le Grain, secrétaire général, directeur en remplacement d'Hector Sonolet. Administrateur délégué en janvier 1928.

Chukri Kaya Bey, député et président de la commission des Affaires étrangères à la Chambre, troisième administrateur turc.

Le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie détient désormais 165 208 actions sur 300.000.

Premiers dividendes depuis 1913.

1927 : nouveaux administrateurs turcs : Midhabet Bey, en remplacement de Chukri Kaya Bey, devenu ministre, Ferit Talay et Mithat Nemli (président de la Chambre de commerce et d'industrie d'Istanbul en 1938).

ÉTUDES FINANCIÈRES
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
(*Le Temps économique et financier*, 8 août 1927)

En Turquie, l'amélioration sensible de la situation politique, le règlement des questions pendantes entre le gouvernement français et le gouvernement turc, et l'intensification, sous l'action des pouvoirs publics, des travaux d'intérêt général ont constitué tout autant de causes d'activité économique, dont la Banque de Salonique et la Banque ottomane ont profité.

Le premier de ces deux établissements, dans lesquels la banque possède des intérêts notables, a distribué à nouveau un dividende de 5 %.

ÉTUDES FINANCIÈRES
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
(*Le Temps*, 8 août 1927)

[...] En Turquie, l'amélioration sensible de la situation politique, le règlement des questions pendantes entre le gouvernement français et le gouvernement turc, et l'intensification, sous l'action des pouvoirs publics, des travaux d'intérêt général ont constitué tout autant de causes d'activité économique, dont la Banque de Salonique et la Banque ottomane ont profité.

Le premier de ces deux établissements, dans lesquels la banque possède des intérêts notables, a distribué à nouveau un dividende de 5 %. [...]

Informations financières
CRÉDIT FONCIER D'ALGÉRIE ET DE TUNISIE
(*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1928)
(*Le Temps*, 16 janvier 1928)

La hausse progressive des actions de la Banque de Salonique, qui vient de décider le rachat de ses parts de fondateur et dont le Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie est un important actionnaire, n'est sans doute pas étrangère au mouvement que nous signalons plus haut.

ÉTUDES ET NOTES FINANCIÈRES
Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie
(*Le Temps*, 1^{er} octobre 1928)

La banque de Salonique, dont on connaît les attaches avec l'établissement, a distribué à nouveau un dividende de 5 % et racheté ses parts de fondateur.

.....
Le poste actions obligations et rentes est en diminution, en chiffre rond, de 3 millions. Il comprend les actions de la Banque de Salonique pour 17 millions.

La Revue politique et parlementaire
(*Les Documents politiques*, janvier 1929)

.....
La *Revue politique et parlementaire* manifeste un patriotisme quelque peu chatouilleux. Nous n'en sommes point étonné puisque l'un de ses directeurs, M. Édouard Julia, est précisément celui qui tient au *Temps* une rubrique de ce genre, ce qui ne l'empêche point d'être administrateur d'affaires internationales, telles la Compagnie commerciale d'Orient, [la Banque de Salonique](#) et la Banque foncière métropolitaine et d'Outremer, cette dernière en combinaison avec la Société générale de Belgique et les groupes étrangers de la Banque Thalmann.

.....
(*Politikal.*)

LÉGION D'HONNEUR
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
(*Le Temps*, 4 février 1929)

Chevaliers
Le Grain, directeur général de la banque de Salonique à Constantinople

Banque de Salonique

(Cote de la Bourse et de la banque, 6 mars 1930)

Les bénéfices de la Banque de Salonique pour l'exercice 1929. s'élèvent à 2.643.000 fr. contre 1.959.543 fr. pour 1928.

Sur le solde disponible, comprenant le report antérieur de 329.928 fr., nous croyons savoir qu'il sera proposé à la prochaine assemblée générale, qui doit se tenir à Constantinople dans le courant du mois de mars, de distribuer un dividende de 6 % net de tous impôts contre 5 % pour l'exercice précédent.

Pour le relèvement du change turc
(Le Temps, 8 mars 1930)

On sait qu'un groupe de banques s'est proposé d'aider le gouvernement turc à défendre le change de la piastre. Font partie de la commission bancaire ainsi constituée la Banque d'affaires, la Banque agricole, la Banque commerciale, [la Banque de Salonique](#), le Banco di Roma, la Deutsche Orient Bank, la Deutsche Bank, la Banque hollandaise, la Banque française des pays d'Orient et l'American Express.

Mariages
Michel Le Grain
vicomtesse Blanche Røederer
(Le Temps, 30 avril 1930)

Le 28 avril a été béni, dans la plus stricte intimité, en la chapelle de l'archevêché de Paris, le mariage de la vicomtesse Blanche Røederer, fille du vicomte Røederer, décédé, et de M^{me} G. Ancel, avec M. Michel Le Grain, administrateur délégué de la Banque de Salonique, chevalier de la Légion d'honneur, fils du commandant Le Grain, décédé, et de M^{me} Le Grain-Eiffel.

1931 (janvier) :décès de Michel Le Grain, administrateur délégué.

FIANÇAILLES
Françoise Enders
baron Alexandre de Sigalas
(Le Temps, 6 janvier 1931)

On nous prie d'annoncer les fiançailles de M^{lle} Françoise Enders, fille de M. Enders, directeur du Crédit lyonnais, et de M^{me}, née Madeleine Barthélémy, avec le baron Alexandre de Sigalas, fils du [baron de Sigalas, secrétaire général de la Banque de Salonique à Constantinople](#), et de la baronne, née Xénia de Spiridonoff.

Banque de Salonique
(Le Temps, 2 avril 1931)

Réunis le 31 mars en assemblée ordinaire, les actionnaires ont approuvé les comptes de 1930 se soldant par un bénéfice de 1.019.265 francs contre 2.643.000 francs précédemment et voté le maintien du dividende à 6 %.

1931 (décembre) : François Gérard-Varet, issu du CFAT, secrétaire du conseil d'administration. Directeur en novembre 1932, administrateur de 1936 à 1948

BANQUE DE SALONIQUE (*Le Temps*, 2 avril 1932)

L'exercice 1931, dont les comptes ont été approuvés par l'assemblée d'hier, a laissé un bénéfice d'exploitation de 1.954.611 francs, au lieu de 1.919.265 francs l'année précédente. L'amortissement de la perte résultant de la dépréciation de la livre sterling absorbe 1.835.125 francs, et le solde créditeur net de 119.000 francs est reporté à nouveau.

Le tremblement de terre de Chalcidique (*Le Temps*, 30 septembre 1932)

Salonique, 29 septembre.

Une dizaine de secousses sismiques ont été ressenties à Salonique, la nuit dernière, entre 18 heures et 6 heures du matin. La première et la dernière ont été très violentes.

Une vingtaine de grands immeubles ont été lézardés. [La coupole et une partie des cheminées du bâtiment de la Banque de Salonique se sont effondrés.](#)

Les autorités d'Arnéea télégraphient que de nombreux bâtiments se sont écroulés à la suite des séismes de cette nuit.

Crise mondiale, chute des échanges, compression des effectifs dans les agences, transformation de l'agence d'Adana en bureau rattaché à celle de Mersine, suppression de la direction générale des sièges grecs (1933), fermeture de l'agence de Smyrne (1933).

Banque de Salonique (*Le Temps*, 29 mars 1933)

Le bénéfice brut de l'exercice 1932 atteint, y compris le report de l'exercice précédent, 7.558.697 francs. Déduction faite des charges financières, qui se sont élevées à 8.433.49 francs, il ressort un déficit de 874.652 francs que le conseil proposera de reporter à nouveau.

1934 : SOCIÉTÉ ANONYME TURQUE



Coll. Peter Seidel
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Peter_Seidel.pdf
Un administrateur (à gauche) : André Lebon

BANQUE DE SALONIQUE

(*Le Temps*, 6 février 1934)
(*Le Journal des finances*, 9 février 1934)

Une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour le 26 février au siège de la Banque de Salonique, à Galata-Istanbul, à l'effet, conformément à l'article 6 des statuts, de proposer aux actionnaires : 1° la transformation du capital actuel de 30 millions de francs, par moitié en actions de capital « A » et en titres de dividende « B » ; 2° l'augmentation du capital social de 5 millions de francs, en actions de capital « A », avec répartition de titres de dividende « B » ; 3° après accomplissement des dispositions ci-dessus, conversion du capital social en livres turques, conformément aux termes d'une nouvelle loi de la République turque.

BANQUE DE SALONIQUE
(*Le Temps*, 30 mars 1934)

L'assemblée générale ordinaire de la Banque de Salonique est convoquée à Istanbul le 8 avril prochain. Les résultats de l'exercice 1933 font ressortir un déficit d'exploitation d'environ 937.000 francs. Ces résultats, sensiblement identiques à ceux de l'exercice précédent, sont le reflet de la situation économique générale de la Turquie qui ne s'est pas modifiée depuis l'année dernière.

BANQUE DE SALONIQUE
(*Le Journal des finances*, 13 avril 1934)

Les assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, convoquées pour le 8 avril 1934, se sont réunies à Istanbul et ont pu délibérer valablement. Toutes les résolutions ont été votées à l'unanimité.

1935 (février) : entrée au conseil d'Eugène Journault, directeur au siège, puis directeur à l'Administration centrale du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie. Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 13 janvier 1935).

BANQUE DE SALONIQUE
(*Le Journal des finances*, 10 avril 1936)

La BANQUE DE SALONIQUE est inerte au-dessous de 20, bien que les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935, soumis à l'assemblée du 31 mars, se soient soldés par un léger bénéfice, alors que les exercices antérieurs étaient déficitaires.

1936 : Xavier Loisy, nouveau président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, vice-président de la Banque de Salonique en remplacement d'André Lebon.

1937 (mars) : démission d'Emmanuel Salem, administrateur délégué, pour raisons de santé.

1937 (MARS) : XAVIER LOISY, PRÉSIDENT

BANQUE DE SALONIQUE
(*Le Journal des finances*, 9 avril 1937)

La BANQUE DE SALONIQUE, qui n'avait pas paru à la cote depuis le 25 février 1936 où elle s'était traitée à 27,50, est offerte sans contre-partie à 24, sur la passation de toute répartition pour 1936, alors que les comptes se soldent par un bénéfice de 16.777 livres turques contre 230 liv. t. seulement en 1935. L'assemblée tenue le 29 mars à Istanbul a affecté ce bénéfice à l'amortissement partiel des pertes antérieures figurant au bilan pour 204.369 livres turques.

Le carnet du capitaliste
BANQUE DE SALONIQUE
(*Le Journal des finances*, 16 avril 1937)

À partir du 1/5/37, échange des actions anciennes de 100 fr., à raison de 2 actions contre 1 action nouvelle catégorie « A » de Ltqs. 8,29 et un titre de dividende, catégorie « B ». sans valeur nominale, timbrés gratuitement en Turquie, à condition de présenter les actions anciennes avant le 14 novembre 1937, à la Direction du Timbre, à Istanbul. Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, Société Générale.

(*Le Journal des finances*, 19 novembre 1937)

La Banque de Salonique, dont les actions anciennes de 100 fr. ont cessé d'être négociables le 15 novembre, a valu le dernier jour 41 ; aucune démarche n'a encore été faite par la société en vue de la cotation des nouveaux titres provenant de l'échange des actions anciennes de 100 fr., a raison de deux de ces titres pour une action nouvelle, catégorie A, de 8,29 livres turques et un titre de dividende catégorie B, sans valeur nominale.

Augustin Hamon,
Les Maîtres de la France, t. 3, Éditions sociales internationales, 1938)

[273] Emmanuel Salem — administrateur de la Société du chemin de fer de Damas-Hamah et prolongements — est administrateur de la Banque de Salonique dont les président et vice-président sont MM. André Bénac [BPPB] et André Lebon, avec, comme administrateurs MM. Alfred Jourdanne, Edmond Philippar [† 6 octobre 1934] et Démétrius Zafiroulo, pour ne nommer que ceux déjà cités.

NÉCROLOGIE
Emmanuel Salem
(*Le Figaro*, 2 mars 1940)

On annonce la mort de M. Emmanuel Salem, grand-officier des saints Maurice et Lazare, grand-officier de la Couronne d'Italie, commandeur de l'ordre de Saint-Sylvestre, commandeur de la Légion d'honneur, décédé dans sa quatre-vingt-unième année, à Paris, 16, rue Léonard-de-Vinci.

Les obsèques auront lieu demain dimanche 3 mars. Réunion à onze heures trente, porte principale du cimetière Montparnasse.

De la part de M^{me} Emmanuel Salem, M. et M^{me} Raphaël Salem et leurs enfants, M. et M^{me} Saul Amar, M. et M^{me} André Amar, M. et M^{me} Emmanuel Amar.

SOCIÉTÉ [CENTRALE] DE BANQUE (C.F.A.T.)

(La Vie française-L'Opinion, 1962)

Dans le Proche-Orient, tandis qu'au Liban la création de trois nouveaux bureaux rattachés à l'agence de Saïda et un accroissement de près de 30 % de nos dépôts témoignaient de la vaillante activité manifestée sur place par nos directions, les bénéfiques de notre filiale turque, la Banque de Salonique, faisaient ressortir eux aussi, une sensible amélioration.

WW 1967 :

Paul Duphenieux : dir. CFAT-Moyen-Orient, pdt Régie libanaise des tabacs et tombacs [*< Cie générale des colonies*], adm. Banque de Salonique (Istanbul), Banque du Liban et d'outre-mer.

BIBLIOGRAPHIE

Hubert Bonin, « Un outre-mer bancaire en Orient méditerranéen : des banques françaises marraines de la Banque de Salonique (de 1907 à la Seconde Guerre mondiale) »
(*Revue historique*, n° 627, mars 2003, p. 567-602)
<https://www.cairn.info/revue-historique-2003-3-page-567.htm>